

25<sup>e</sup> ANNÉE

MAI 1904

No 9

---

# L'Enseignement Primaire

---

Revue illustrée de l'École et de la Famille

---

C.-J. MAGNAN . . . . . *Propriétaire et rédacteur-en-chef*

---



**LOUIS-ANTOINE DE BOUGAINVILLE**

Né à Paris en 1732. Suivit Montcalm au Canada en 1755. Parvint au grade de colonel.  
Se distingua à Oswego, au camp de Beauport et à la prise de Québec (1759).  
Retourne en France après la cession et s'illustre par son voyage  
autour du monde.

### L'Anarchie scolaire en France

*L'Avant-Garde Pédagogique*, un organe laïcisant, nous fait connaître l'état de l'enseignement primaire laïque et républicain, dans notre ancienne mère patrie.

Nous laissons la parole à M. Gaston Da Costa qui, au cours d'un article intitulé : *A propos du péril primaire*, dit :

“ Le fait est que tous les républicains sérieux reconnaissent que notre enseignement primaire laïque est menacé d'une crise très aigüe. Nos écoles normales ne se recrutent plus que péniblement et, lorsque la loi de deux ans sera en vigueur, elles se recruteront plus difficilement encore. A ce premier péril, évident, s'ajoute cet autre auquel on songe moins, à tort : après trente-quatre années de régime pseudo-républicain, on est bien obligé de le reconnaître, l'école communale ne fait pas plus de républicains,—j'entends républicains de principe,—qu'elle n'en faisait sous l'empire. A ce point de vue, le rôle du groupe scolaire est demeuré nul : on a enlevé la croix bondieusarde (1) et on l'a remplacé par le plâtre de la République ; on n'a pas chassé de l'école l'esprit clérical ni mis à sa place l'esprit républicain. Je constate le fait, sans insister et sans vouloir dire les responsables.

“ Enfin, troisième péril : voilà que, dans l'organisme même du groupe scolaire, se développe de plus en plus un foyer d'anarchie extrêmement grave, qui se manifeste à l'heure présente par une déplorable rivalité entre directeurs et adjoints.”

L'anarchie : voilà où l'école sans Dieu a conduit l'école primaire en France, depuis 1880 !

Ici, dans la Province de Québec, avec notre système d'éducation à base confessionnelle, l'école primaire est confiée, suivant le bon plaisir des municipalités scolaires, soit à des instituteurs congréganistes, soit à des instituteurs laïcs. La paix règne parmi notre corps enseignant : nos écoles normales se recrutent avec une grande facilité ; la croix occupe toujours la place d'honneur dans toutes nos écoles. Tant qu'il en sera ainsi, chez nous, la population canadienne-française se multipliera d'une façon prodigieuse et la liberté règnera en souveraine.

C. J. M.

(1) *Note de L'Enseignement Primaire*.— Voilà un néologisme indigne de la langue de Bossuet et de Châteaubriand.

---

**DOCUMENTS OFFICIELS**

---

**Rapport du Surintendant de l'Instruction publique**

---

Département de l'Instruction publique

---

QUEBEC, 1<sup>er</sup> mars 1904.

L'honorable M. A. ROBITAILLE,  
*Secrétaire de la province,*  
Québec.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être présenté à la Législature de la province, mon rapport annuel pour l'année scolaire 1902-1903, terminé le 30 juin dernier.

Le montant affecté aux écoles publiques étant distribué par le Surintendant entre les municipalités scolaires proportionnellement au chiffre de leur population, tel que constaté par le recensement du gouvernement fédéral, j'ai été obligé de faire faire une nouvelle répartition d'après le recensement de 1901. Ce travail a nécessité une correspondance de plusieurs mois entre les officiers de mon département et les municipalités scolaires, car celles-ci, dans bien des cas, n'ont pas les mêmes limites territoriales que les paroisses inscrites au recensement.

Ce manque d'homogénéité a été la source de très sérieux embarras. Il a fallu modifier les chiffres du recensement lui-même et s'assurer de l'exacte population des parties de territoire paroissial qui, pour les fins scolaires, avaient été annexées à une autre paroisse ou même à plusieurs. Aussi la distribution fut quelque peu retardée à cause du travail long et difficile qu'il fallut exécuter pour se conformer à la loi.

J'avais chargé de ce travail de répartition M. J.-N. Miller, employé de mon département, qui a parfaitement répondu à la confiance que j'avais reposée en lui.

Il serait à désirer que l'article 436 de la loi fût amendé, car la tâche pour mon département deviendra de plus en plus difficile avec l'augmentation des paroisses et la subdivision des municipalités scolaires.

Si cette répartition, au lieu de se faire tous les dix ans, pouvait avoir lieu à des époques plus rapprochées, il en résulterait un traitement plus équitable pour les municipalités dont la population s'accroît sans cesse, surtout dans les paroisses où la colonisation progresse beaucoup.

**SUBVENTION SCOLAIRE**

La population de la province augmentant avec les années, et la subven-

tion aux écoles publiques restant stationnaire, la proportion baisse nécessairement à chaque décade. Ainsi, cette subvention, par cent âmes, était, d'après le recensement de 1881, de ..... \$11.77  
 d'après celui de 1891, de ..... 10.74  
 et d'après le dernier, en 1901, de ..... 9.70

Il est à désirer que la Législature avise aux moyens d'accroître le plus tôt possible l'allocation annuelle aux municipalités, afin de fortifier davantage l'autorité de mon département auprès de celles des commissions scolaires qui, par parcimonie ou par une fausse idée de leurs attributions, n'hésitent point à éluder les dispositions de la loi.

#### MAISONS D'ÉCOLE

La plupart des inspecteurs constatent que dans nombre de municipalités on construit des maisons d'école de bonne apparence, d'après les plans que fournit gratuitement le département de l'Instruction publique. Je citerai les écoles nouvellement construites de Notre-Dame-du-Lac, Témiscouata, d'Amqui, de Cedar Hall, de St-Paul, de St-Justin, de Ste-Justine-de-Newton, de l'Île-Perrot, de St-Polycarpe, du Très-Saint-Rédempteur, des Cèdres, de l'Abord-à-Plouffe, de Notre-Dame-de-Stanbridge, d'Ely-Sud, de Ste-Croix-de-Dunham, de Magog, de Mégantic, de Stanstead, de Val-Racine, de St-Evariste-de-Forsyth, d'Auckland, d'Hampden, de St-Louis-de-Westbury, de Rupert dans Masham, de Radford dans Clarendon.

Le mobilier scolaire s'améliore quoique avec lenteur, et je m'efforce de persuader aux commissaires d'écoles qu'il importe beaucoup de faire disparaître les longues tables et les bancs sans dossier pour les remplacer par un ameublement perfectionné.

#### CONFÉRENCES

Les conférences pélagogiques données par les inspecteurs d'écoles continuent à produire de bons résultats, comme on peut le constater par les rapports de ces officiers publics.

C'est ainsi que M. l'inspecteur Béland écrit dans son rapport :

“ Autant que le personnel enseignant le peut, il met en pratique les principes énoncés dans ces conférences et dans ce précieux journal (1). La classification des élèves est mieux faite ; dans certaines écoles élémentaires où je trouvais 5 et même 7 divisions, cette année je n'en ai trouvé que 4. Le programme d'études officiel a été plus fidèlement observé, la langue française et l'arithmétique ont été mieux enseignées que par le passé. Ces conférences ont été régulièrement suivies par tous les instituteurs et toutes les institutrices laïques de mon district, ainsi que par un grand nombre de religieuses.

Toutefois, on doit regretter que les commissaires d'écoles en général ne se fassent pas un devoir d'assister à ces conférences. Ils en retireraient un salutaire profit pour eux-mêmes et n'en comprendraient que mieux la grandeur des fonctions du corps enseignant. En se rendant à l'invitation de l'inspec-

(1) *L'Enseignement Primaire.*

teur, ils donneraient un cachet particulier d'importance aux réunions des institutrices de leur région.

M. L. Bergeron a fait ressortir, par la remarque suivante, ce qui pouvait résulter de bien de la visite des commissaires aux écoles en compagnie de l'inspecteur.

“ Sur mon invitation, MM. les commissaires de douze municipalités m'ont accompagné dans ma visite à leurs écoles. J'attirai leur attention sur les principales déficiences que pouvaient offrir tant le mobilier que les salles de classe, leur demandant de bien vouloir satisfaire au moins aux exigences immédiates. Ce qu'ils m'ont promis de faire, et je suis informé que déjà dans plusieurs endroits ces promesses ont été remplies.”

#### LES INSPECTEURS.

Les inspecteurs d'écoles remplissent leur devoir avec exactitude, et j'ai tout lieu d'espérer que le gouvernement pourra avant longtemps récompenser leur travail par une augmentation de traitement, car, comme je l'ai dit dans mes précédents rapports, ils ne sont pas suffisamment rétribués.

Un grand nombre d'entre eux ont aussi trop d'écoles à inspecter, et de nouvelles divisions d'inspection s'imposent à l'attention du Conseil de l'Instruction publique du gouvernement.

Les tableaux que je publie ci-dessus démontrent qu'il y a un progrès constant. Les écoles augmentent en nombre. Leur chiffre s'élève pour la dernière année à 6,261 et 345,038 enfants les fréquentent.

Le pourcentage de la présence moyenne est de 74.54 par cent.

Le grand total des professeurs et des institutrices est de 11,912.

Le tableau comparatif des contributions générales scolaires indique un chiffre total de \$3,718,038.

Voici ces tableaux : (1)

#### *Ecoles élémentaires catholiques.*

Ecoles élémentaires catholiques sous contrôle : 4,445.—Ecoles élémentaires catholiques indépendantes : 47.—Elèves des écoles élémentaires catholiques sous contrôle et indépendantes : 177,386.—Présence moyenne des élèves : 123,189.—Total des instituteurs et des institutrices laïques dans les écoles élémentaires : 4,625.—Total des institutrices et des instituteurs religieux dans les écoles élémentaires : 481.—Moyenne des traitements : *villes* : instituteurs : \$340, institutrices : \$158 ; *campagnes* : instituteurs : \$238, institutrices : \$113.

#### *Ecoles élémentaires protestantes.*

Ecoles sous contrôle : 887.—Elèves : 27,671.—Présence moyenne des élèves : 19,855.—Total des instituteurs et des institutrices : 1,110.—Moyenne des traitements : *villes* : instituteurs : \$1,168, institutrices : \$369, *campagnes* : instituteurs : \$415, institutrices : \$153.

(1) Note de *L'Enseignement Primaire*.—Nous ne donnons ici qu'un résumé des intéressants tableaux contenus dans le rapport du Surintendant.

*Ecoles modèles et académies catholiques.*

Ecoles modèles sous contrôle : 367. — Ecoles modèles indépendantes : 144. — Académies sous contrôle : 44. — Académies indépendantes : 105. — Total des élèves dans les écoles modèles : 78,173. — Présence moyenne des élèves : 63,495. — Total des élèves dans les académies : 33,551. — Présence moyenne des élèves : 23,994. — Grand total des élèves dans les écoles modèles et les académies : 111,724. — Nombre d'instituteurs et d'institutrices laïques dans les écoles modèles et académies : 673. — Nombre d'institutrices et d'instituteurs religieux dans les écoles modèles et académies : 3,242. — Moyenne des traitements : *villes* : instituteurs : \$602, institutrices : \$164 ; *campagnes* : instituteurs : \$345 ; institutrices : \$138.

*Ecoles modèles et académies protestantes.*

Ecoles modèles sous contrôle : 44 ; indépendantes : 00. — Académies sous contrôle : 27 ; indépendantes : 2. — Elèves dans les écoles modèles : 3,619. — Présence moyenne : 2,832. — Elèves dans les académies : 5,783. — Présence moyenne : 4,758. — Grand total des élèves dans les académies et les écoles modèles : 9,402. — Total des instituteurs et des institutrices dans les écoles modèles et académies protestantes : 337. — Moyenne des traitements : *villes* : instituteurs : \$1,054, institutrices : \$391 ; *campagnes* : instituteurs : \$627, institutrices : \$225.

## ECOLLES PROTESTANTES.

Je n'ai rien de bien particulier à signaler au sujet du progrès de l'éducation chez l'élément protestant de cette province.

Je dois constater de nouveau que la rareté des instituteurs qualifiés continue à se faire sentir.

J'ai été surpris de recevoir, cette année, d'instituteurs établis dans les territoires du nord-ouest canadien de nombreuses demandes de certificats constatant que les diplômés qu'ils avaient obtenus dans les écoles normales de notre province ont encore toute leur valeur.

Ces demandes prouvent que plusieurs de nos bons professeurs, formés aux dépens de la province, sont attirés vers l'ouest par l'élévation des salaires qu'ils y obtiennent.

Je regrette de dire qu'une partie des classes de travail manuel, fondées par Sir John Macdonald, soutenues depuis trois ans de ses deniers, et qui n'étaient fréquentées que par des élèves protestants, ont été fermées faute d'un concours suffisant de la part du public pour leur procurer les ressources nécessaires. C'est d'autant plus regrettable que l'expérience a démontré les avantages de l'enseignement du travail manuel dans les écoles où il était pratiqué ; maîtres et élèves appréciaient beaucoup, dit-on, ce genre d'instruction.

Les commissaires des écoles de Waterloo, de Knowlton et de Bedford se sont montrés disposés à pourvoir au salaire d'un professeur pour leurs trois écoles ; mais ils ne purent former une somme suffisante pour cet objet.

En définitive, il ne paraît pas que l'opinion publique se soit suffisamment rendu compte de l'importance de cet enseignement du travail manuel.

Il n'y a eu rien de fait, l'an dernier, pour réaliser le projet de fusion des écoles et du transport des élèves à une école centrale aux frais des contribuables. La population de langue anglaise est pourtant si disséminée qu'il semble nécessaire ou bien d'élever beaucoup les contributions scolaires de façon à maintenir—à forte dépense moyenne par élève—les écoles qui ne comptent qu'une fréquentation de 6 à 15 enfants.

Le fonds des municipalités pauvres s'est accru, ces années dernières, pour les écoles protestantes du montant de \$2000 provenant des recettes des licences de mariages, que l'on employait auparavant pour l'éducation supérieure. L'administration de ce fonds s'est faite de façon à encourager les commissions scolaires à s'efforcer de plus en plus de se soutenir par elles-mêmes.

Le comité protestant, qui reçoit les informations nécessaires des inspecteurs et du département, peut à son gré accorder ou retirer les subventions provenant de ce fonds, et n'accorde ces secours, en chaque cas, qu'à des conditions déterminées, lesquelles sont bénévolement remplies.

Les principales de ces conditions, qui d'ailleurs varient suivant les municipalités, sont les suivantes : la fixation de la taxe scolaire par la commission des écoles à un taux raisonnablement élevé, la prolongation des périodes scolaires, l'emploi d'instituteurs compétents, la réparation des locaux scolaires, le renouvellement convenable du mobilier nécessaire à l'école.

Mais celle de ces conditions dont le département a le plus de peine à obtenir l'accomplissement, c'est l'élévation de la taxe scolaire. Il arrive souvent que des contribuables dont les ressources sont relativement grandes et qui n'ont pas d'enfants en âge de fréquenter l'école, menacent de retirer leur déclaration de dissidence et de payer leurs taxes scolaires à l'organisation de la majorité, si les taxes imposées par celle-ci sont notablement inférieures à celles que l'on exige d'eux-mêmes. Quand les commissaires d'écoles invoquent ce motif pour ne pas élever le taux de la taxe et apportent à l'appui de leur conduite l'assentiment des inspecteurs, le cas est bien difficile à résoudre.

Cette année, le comité protestant avait à sa disposition, en faveur des écoles élémentaires, une somme spéciale s'élevant à plus de \$2000, et il a décidé d'employer cet argent à fournir un bon dictionnaire à chacune des écoles élémentaires de la campagne. Quant aux écoles déjà pourvues de ces dictionnaires, elles ont reçu un assortiment supplémentaire de livres de lecture. Avec la balance de l'argent, on a acheté pour chacune des écoles un autre assortiment de ces livres, lesquels ont tous été distribués.

#### STATISTIQUES.

Les statistiques que publie annuellement le département d'Agriculture d'Ottawa dans le livre intitulé *The statistical Year Book of Canada*, ne sont pas toujours propres à renseigner parfaitement les personnes qui consultent cet ouvrage sur l'état de l'éducation dans la province de Québec.

Il importe, je crois, de signaler les omissions et les erreurs de chiffres que contient le volume de 1902, le dernier publié.

A la page 613, le *Year Book* mentionne au nombre des maisons de haute éducation catholiques l'université Laval de Québec, mais non celle de Montréal, qui pratiquement possède son autonomie, laissant ainsi supposer que l'élément catholique ne possède qu'une université au lieu de deux.

Il ne publie pas non plus les noms des dix-neuf collèges classiques catholiques de la province qui, il me semble, valent bien comme institutions importantes les collèges de langue anglaise des autres provinces.

Ensuite il ignore complètement nos maisons catholiques de haut enseignement pour les filles, comme celles des Ursulines, de Villa-Maria, d'Hoche-lagz et autres, lesquelles peuvent être comparées, sans désavantage, avec le Wesleyan Ladies' college de Hamilton, celui de Branford, le Moulton Ladies' college et autres institutions similaires que le livre indique.

Cette liste des maisons d'éducation supérieure est donc très incomplète.

Dans le tableau du haut de la page 612, on dit que les écoles publiques de Québec sont au nombre de 6062, et les autres écoles au nombre de 4348. Cependant, en 1902, le total des écoles dans notre province était de 6078. C'est donc une erreur de 4,332 dans le chiffre total des écoles.

Maintenant, voyons ce que dépense la province de Québec pour les fins d'éducation.

A la page 600, le *Year Book* indique une dépense totale de \$3,611,559. Pourtant, d'après la page 612, notre dépense ne serait que de \$2,185,866, soit \$1,425,693 de moins que celle mentionnée auparavant. Et c'est sur ce chiffre de \$2,185,866 que le statisticien paraît s'appuyer pour dire, quelques lignes plus bas, que, dans notre province, la dépense par tête, pour l'éducation, est de \$1.31 tandis que, d'après le chiffre réel de \$3,611,559, elle s'élèverait à \$2.19.

La compilation des statistiques d'un pays a besoin d'être faite avec un soin extrême et avec une connaissance parfaite des sources d'information.

#### LE MUSEE.

Je regrette d'avoir à constater la mort du Dr Léonidas Larue, depuis cinq ans conservateur du musée du département de l'Instruction publique. Il a été enlevé presque subitement à l'affection de sa famille et de ses amis. Sa mort, en créant un vide dans mon département, laisse vacant un emploi dont il importe que le titulaire soit un homme de science, d'une réputation bien établie et capable, par sa formation littéraire, de faire honneur à la province dans les relations qu'il est appelé à avoir avec les savants des pays étrangers.

Comme il y a plusieurs années que je n'ai pas parlé de mon rapport du musée du département de l'Instruction publique, je crois utile, dans les circonstances, de donner quelque idée de son état actuel.

Je rappelle seulement que ce musée fut commencé en 1880, par feu M. D.-N. St-Cyr, avec un tout petit nombre de spécimens d'histoire naturelle. L'idée qui a présidé à cette création, ce fut de réunir en aussi grand nombre que possible des échantillons des règnes animal, végétal et minéral de la province de Québec, de façon à permettre de se rendre compte, par un simple coup d'œil, pour ainsi dire, des ressources naturelles de notre pays.

Lorsque toutes les provinces canadiennes auront réalisé semblable entre-

prise pour leur propre territoire, il y aura beaucoup de fait pour la connaissance approfondie de l'histoire naturelle de notre immense Canada.

Bien que l'objet en vue soit principalement de collectionner les animaux, végétaux et minéraux de la province, on n'a pas manqué, suivant que les occasions se sont présentées de le faire, d'ajouter à nos collections quelques spécimens intéressants de faunes et de flores étrangères, surtout de celles d'autres parties du Canada. Cela permet de faire des études comparées des ressources naturelles de pays et de climats divers.

Le muséum a reçu beaucoup de développement, surtout en ces dernières années. Bien que le local où il est placé ait été doublé en 1902 et forme actuellement une galerie de 300 pieds de longueur, tout cet espace est maintenant rempli. L'acquisition, faite il y a quelques années, des collections laissées par feu l'abbé Provencher, a donné une véritable importance aux départements de la malacologie et de l'entomologie. Mais rien n'est propre à donner une frappante idée du progrès qui a été réalisé comme le fait que le nombre d'espèces de mammifères représentées au muséum est passé de 17 qu'il était en 1888-89, à 49 qui est le chiffre actuel.

J'ajouterai que M. l'abbé Huard, directeur du *Naturaliste Canadien*, ayant généreusement consenti à s'occuper de la partie technique du muséum, il y a tout lieu d'espérer qu'avant longtemps toutes nos diverses collections seront organisées sur un pied vraiment scientifique, comme cela est d'ailleurs nécessaire.

Malgré la situation assez désavantageuse du muséum, il y vient toute l'année des visiteurs. Durant l'été, particulièrement, beaucoup d'étrangers à la ville ou au pays vont examiner les collections. Pendant l'année scolaire, les élèves des collèges et des couvents des environs s'y rendent par groupes et paraissent vivement intéressés par tout ce qu'ils y voient. Le nombre total de ces visiteurs augmente certainement d'année en année. C'est dire que l'utilité de ce muséum, au point de vue de l'instruction publique, devient de plus en plus visible.

Dans tous les pays du monde, du reste, on a toujours regardé l'institution des musées des sciences ou des collections artistiques comme l'un des plus efficaces moyens de développement intellectuel.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Ministre,  
Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUERE,  
*Surintendant.*



---

 ECOLE NORMALE LAVAL
 

---

CHEMIN DE SAINT-FOYE, QUEBEC, 3 octobre 1903.

*Monsieur le Surintendant,*

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état et les opérations de l'École normale Laval durant l'année 1902-03.

Nous avons donné l'instruction à 342 élèves répartis comme suit : 78 élèves-maitresses ; 141 filles fréquentant l'école annexe.

41 élèves ; 82 garçons fréquentant l'école annexe.

74 élèves-maitresses ont obtenu un brevet de capacité : 49 pour école modèle ; 35 pour école élémentaire.

35 élèves-maitres ont obtenu un brevet de capacité : 3 pour académie ; 21 pour école modèle ; 15 pour école élémentaire.

Un bachelier ès-arts a obtenu un brevet pour académie, en vertu de l'article 80 des règlements du comité catholique du conseil de l'Instruction publique.

Je tiens à signaler le départ de M. l'abbé A. Caron, qui a été promu à la cure de Ste-Julie-de-Somerset, après avoir passé quatorze ans et demi à l'École normale Laval. M. Caron s'était identifié avec l'école. Doué des plus précieuses qualités de l'esprit et du cœur, habitué, dès le bas âge, aux belles manières, et possédant à fond la science des méthodes, il a rendu à son *Alma Mater* de très grands services. Nul doute que le tact et l'urbanité, qui rendent sa société très aimable, lui aideront puissamment dans la direction de la paroisse importante qu'on lui a confiée. Nos regrets et nos vœux l'accompagnent dans le ministère paroissial.

Mgr l'archevêque a nommé, en remplacement de M. l'abbé Caron, M. l'abbé B. Paradis, docteur en théologie et en droit canon. Par cette décision, Sa Grandeur a voulu montrer, une fois de plus, en quelle estime elle tient l'École normale Laval et quelle importance elle attache à la formation du corps enseignant. Elle était près de moi en 1891, quand Léon XIII, de glorieuse et sainte mémoire, m'adressa ces paroles : " Former de bons instituteurs catholiques, c'est une grande œuvre ".

L'école normale et, je puis dire, tout le public a applaudi à la nomination de M. l'abbé Paradis. C'est, j'en suis sûr, l'heureux présage d'un ministère long et fructueux.

Les élèves-maitres ont vraiment joui du nouveau local. Ils ont prouvé par leur bonne conduite et leur travail opiniâtre qu'ils savent apprécier la sollicitude que le gouvernement et la législature leur ont témoignée. D'autre part, la santé a été excellente.

Nous avons ressenti, comme tout le monde, le contrecoup des grèves des mineurs. Nous avons été obligés de payer le charbon jusqu'à \$16.00 la tonne. Il m'a fallu faire des retranchements par ailleurs. Mais nous sommes arrivés sans encombre à l'expiration de l'année fiscale.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TH.-G. ROULEAU, ptre,

*Principal.*

## ECOLE NORMALE JACQUES - CARTIER

MONTREAL, 16 novembre 1903.

*Monsieur le Surintendant,*

Durant l'année scolaire 1902-1903, 160 élèves ont été admis à l'École normale Jacques-Cartier pour la préparation aux brevets d'enseignement : 95 élèves-maitres et 65 élèves-maitresses. Sur ce nombre, 81 ont obtenu un diplôme.

Dans le département des élèves-maitres, 10 élèves ont suivi le cours académique ; 20, le cours modèle ; 24, le cours élémentaire de 2<sup>me</sup> division, et 41 le cours élémentaire de 1<sup>ère</sup> division. 41 ont obtenu un brevet de capacité : 10 pour école académique, 16 pour école modèle et 15 pour école élémentaire.

Dans le département des élèves-maitresses, 2 élèves ont suivi le cours académique ; 21, le cours modèle ; 39, le cours élémentaire de 2<sup>ème</sup> division, et 3, le cours élémentaire de 1<sup>ère</sup> division. 40 ont obtenu un brevet de capacité : 2 pour école académique, 17 pour école modèle et 21 pour école élémentaire.

Les deux écoles modèles annexes, servant d'école d'application aux futurs maitres et aux futures maitresses, ont été fréquentées par 255 enfants : 133 garçons et 122 filles.

L'École normale Jacques-Cartier a donc donné l'instruction à un total de 415 élèves.

\*  
\* \* \*

Sur les 41 élèves-maitres diplômés de l'année dernière, 7, du cours académique, sont actuellement dans l'enseignement. Tous les autres diplômés, soit pour école modèle, soit pour école élémentaire, sont revenus poursuivre leurs études. Généralement les élèves-maitres, une fois admis à l'École normale, s'ils réussissent la première année, aspirent au diplôme académique, les diplômes inférieurs n'étant pas suffisants, du reste, pour les garçons.

Mais c'est autre chose pour les élèves-institutrices : sur 40 diplômées de l'année dernière, 28 sont actuellement dans l'enseignement. Généralement les filles ne font qu'une année à l'École normale, et prennent immédiatement après la direction d'une école, presque toujours d'une école élémentaire. C'est pourquoi, avec un nombre moindre d'élèves durant une année scolaire, l'École normale des filles fournit beaucoup plus de sujets à l'enseignement que l'École des garçons.

Par ce fait que les élèves-institutrices se renouvellent presque, à chaque année, l'enseignement de la pédagogie n'a pas la même organisation dans les deux départements de l'École normale. Tandis qu'il n'y a pas lieu de trop se hâter chez les garçons, il faut, durant une année, donner aux filles le plus de connaissances possible sur la pédagogie.

\*  
\* \* \*

Voici quelques statistiques concernant l'École normale des élèves-institutrices, depuis sa fondation, il y a quatre ans :

1. Nombre d'élèves admises à l'École normale.....	170
2. Nombre de diplômes accordés .....	129
3. Nombre d'élèves diplômées.....	115
4. Nombre d'élèves ayant obtenu deux diplômes successifs....	14
5. Nombre d'élèves qui enseignent .....	86

Ces résultats semblent satisfaisants ; ils pourraient être meilleurs encore, mais il y a des obstacles.

Le plus grand obstacle, à mon avis, vient des parents, qui ne comprennent pas l'importance pour leurs jeunes filles de recevoir une formation professionnelle. Les parents ne sont pas blâmables de ne pas comprendre cela. Un bon nombre viennent prendre des informations sur les règlements en vigueur à l'École normale pour l'obtention des diplômes, et repartent en disant qu'il y a plus d'*avantage* au Bureau central des examinateurs, ils veulent dire *plus de facilité*. " Pourvu que ma fille, disent les parents, ait un diplôme qui lui permette de s'engager comme institutrice, que lui faut-il de plus ? A quoi bon des Ecoles normales ? Voyez telle et telle jeune fille, elle a eu son diplôme avec grande distinction devant le Bureau, et elle n'est pas passée à l'École normale : " Un couvent des environs de Montréal a publié dans un journal les succès de ses élèves aux derniers examens du Bureau central ; et il a même ajouté que cependant, ses élèves n'étaient pas allées dans ces maisons fondées par le gouvernement et qui coûtent si cher ! Comment reprocher ensuite aux parents de ne pas comprendre l'importance d'une formation pédagogique ? Non, l'œuvre de l'École normale des filles n'est pas encore appréciée à sa juste valeur. Pour bien faire la classe, il faut y avoir été préparé d'abord, à moins d'avoir des dispositions naturelles tout à fait particulières.

Un bien plus grand nombre d'élèves-institutrices devraient venir se préparer à l'enseignement à l'École normale. Quand la compétence des institutrices sorties de l'École normale aura été reconnue et mieux appréciée des commissaires d'écoles, alors sans doute un courant de jeunes filles se destinant à l'enseignement s'établira vers l'institution toute préparée pour les former.

Afin de hâter cet heureux courant, pourquoi ne réserverait-on point aux Ecoles normales l'octroi des diplômes académiques et même des diplômes modèles, ne laissant au Bureau central que le pouvoir d'accorder des diplômes élémentaires.

Ce fait placerait les Ecoles normales sur un pied de privilège qui attirerait l'attention de tout le monde sur le but important qu'elles poursuivent ; du reste, il ne gênerait en rien aucune institution, car il n'y a qu'un petit nombre de candidats qui se présentent devant les examinateurs pour l'obtention des diplômes supérieurs, surtout du diplôme académique.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

NAZ. DUBOIS, ptre,  
Principal.

**Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires  
de l'enseignement primaire.**

*(Document inédit)*

SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1903.

*Séance du 3 décembre 1903.*

Présents : Le Surintendant de l'Instruction publique, président ; M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec ; MM. H. M. Cockfield, B. A., et M. C. Hopkins, B. A., de la cité de Montréal, délégués de l'association provinciale des instituteurs protestants, et M. J.-N. Perrault, de la cité de Montréal, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Montréal.

Le procès-verbal des dernières séances de la commission administrative tenues à Québec, le 17 et le 18 décembre 1902, est lu et adopté.

Le rapport suivant sur les recettes et les dépenses du fonds de pension, pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1903, est lu :

Revenu .....	\$46,001.34
Dépense .....	42,034.88
	<hr/>
Surplus.....	\$ 3,966.46

Ce surplus ajouté à ceux des deux dernières années qui sont de..... 920.41

forme un montant de..... \$ 4,886.87

appartenant au fonds de pension, déposé au département du Trésorier de la province et qui peut être employé au paiement des pensions.

Le capital du fonds de pension était, au premier juillet 1902, de ..... \$187,353.88

Il a été ajouté, cette année, au capital..... 906.38

La valeur du capital est de ..... \$188,260.26

Ce montant est déposé entre les mains du Trésorier de la province. Il ne peut être employé au paiement des pensions. Il porte intérêt au taux de cinq pour cent par année.

Lu un état de compte du Trésorier de la province, en date du 23 novembre 1903, indiquant que \$4,886.87 sont au crédit du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, appartenant au revenu de ce fonds, et que \$188,260.26 sont au crédit du même fonds, appartenant au capital.

Lecture d'un rapport du Secrétaire de la commission administrative indi-

quant les personnes qui ont cessé d'être pensionnaires et le montant que chacune d'elles recevait, comme suit :

1. Celles qui ont repris l'enseignement en 1903 :

Marie Pinard, âgée de 51 ans, pension.....	\$40.58
Vve Eloi Lemay, âgée de 44 ans, pension.....	27.96
Total.....	\$68.54

2. Celles tenues de produire annuellement le certificat d'un médecin, et qui ne l'ont pas fait :

Fanny Globensky, âgée de 34 ans, pension.....	\$29.85
Rachel Hébert, âgée de 54 ans, pension.....	21.00
Total.....	\$50.85

Pensionnaires décédés depuis le 1er décembre 1902, date du dernier rapport :

Hugh Dickson, âgé de 88 ans, pension.....	\$ 76.68
Daniel McSweeney, âgé de 83 ans, pension....	611.40
Joseph Green, âgé de 82 ans, pension.....	371.98
Patrick Riordan, âgé de 81 ans, pension... ..	366.98
Mme H. L. Montreuil, âgée de 79 ans, pension..	59.82
Abbie Gilman, âgée de 76 ans, pension.....	23.28
Henri E. Martineau, âgé de 77 ans, pension....	266.90
Gilbert Fergusson, âgé de 73 ans, pension.....	310.77
Vve Jos. Archambault, âgée de 68 ans, pension..	205.00
W. P. J. Bond, âgé de 67 ans, pension.....	328.50
Mme L. S. Kenneson, âgée de 66 ans, pension..	7.42
Mme Louise Filiatrault, âgée de 62 ans, pension..	90.68
Mme Alex. Bouillon, âgée de 62 ans, pension..	12.66
Mme Auguste Bilodeau, âgée de 54 ans, pension	10.80
Joséphine Gaudreau, âgée de 52 ans, pension... ..	104.38
Total.....	\$2847.25

La commission fait l'examen des certificats de médecins que les pensionnaires ont produits depuis l'année dernière ; elle prend communication des rapports des inspecteurs d'écoles qui ont visité ces pensionnaires, et elle règle et ordonne ce qui suit :

1. Les pensionnaires qui ont atteint ou dépassé l'âge de 56 ans, et ceux affectés de maladies, qui ont produit de nouveaux certificats de médecins cette année, recevront leur pension pour les deux semestres de l'année courante, à l'exception toutefois de Mme Augustin Morin et de Mme Albert Beck qui sont en état de reprendre l'enseignement, et dont les pensions sont retranchées.

2. Mmes David Boulet, Delphis Couture et Théodule Métivier-Dion seront visitées par le Dr Lepage et recevront avis, avant le 1er juillet prochain,

du retranchement de leur pension si le rapport de ce médecin indique qu'elles sont capables de reprendre l'enseignement auquel elles sont tenues.

Le surintendant de l'Instruction publique soumet à la commission administrative les certificats de médecins et autres documents qu'il a reçus depuis la dernière session, à l'appui d'anciennes demandes de pension suspendues ou rejetées dans les sessions précédentes de la commission.

Après avoir délibéré de nouveau sur ces demandes, la commission administrative décide ce qui suit :

1. La pension de Euphémie Masse, retranchée l'année dernière, est de nouveau accordée, vu l'impossibilité où elle est de reprendre l'enseignement à cause de maladie.

2. Les héritiers légaux de Mme Joseph Archambault, veuve d'un fonctionnaire, recevant sa pension pour le temps qui s'est écoulé depuis le 1er juillet dernier jusqu'à la date de son décès, au mois de septembre dernier.

3. Vu le cas particulier dans lequel s'est trouvée Fidèle Brodeur, la pension qui lui a été retranchée en 1901 lui est de nouveau accordée. Les arrérages de cette pension depuis 1901, lui sont aussi accordés sur division.

4. La demande de pension de Mme Eugène Lauzon, refusée l'année dernière, est accordée à compter du 1er juillet 1902.

5. Madame Joseph Gauthier, née Délicia Gagnon, sera visitée par un médecin que le Surintendant lui indiquera. Si le rapport du médecin lui est favorable, sa demande de pension sera accordée.

6. La demande de pension de Clarisse Bureau, refusée l'année dernière, est accordée à compter du 1er juillet 1902.

7. La pension de Delphine Girouard retranchée en 1902, est de nouveau accordée.

8. Le Dr Cléroux, de Montréal, a été chargé de visiter Mme Joseph Champagne, dont la pension a été retranchée en 1902. Le rapport du médecin n'étant pas favorable à Mme Champagne, la pension n'est pas accordée.

9. La pension de Louise Turcotte sera continuée, vu le rapport du Dr. Beaupré, de Québec.

10. La pension d'Arsinoé Chicoine sera continuée, vu le certificat du Dr Eugène Turcotte.

11. D'après l'opinion du procureur général de la province, le fonctionnaire âgé de 56 ans au plus, qui a été pensionnaire sous l'ancienne loi de l'Instruction publique et qui a repris l'enseignement en 1901 sous l'empire de la loi mise en vigueur en 1899, est tenu d'établir qu'il a enseigné pendant au moins 20 ans s'il désire avoir une pension. C'est le cas de M. W. T. Briggs qui n'avait enseigné que pendant 10 ans lorsqu'il a obtenu pension en 1898 et qui a repris l'enseignement en 1901. Il lui faudra compléter ses vingt ans d'enseignement avant d'avoir droit de nouveau à une pension.

12. La pension d'Elise Fabiola Roy qui n'a été accordée l'année dernière que pour une année, sera continuée, vu le nouveau certificat de médecin qu'elle a produit.

13. Il en sera ainsi de la pension de Mme Ernest Larivière qui s'est trouvé dans le même cas que le précédent.

La commission fait l'examen des nouvelles demandes de pension, des cer-

tificats de médecins et autres documents se rapportant à ces demandes, et elle règle et ordonne ce qui suit :

1. Des pensions sont accordées aux fonctionnaires âgés de plus de 56 ans dont les noms suivent :

Louis Gaspard Caisse, Vve Joseph Edouard Paradis, Napoléon Paquin, Malvina Rolland, Joseph Manseau, Vve Louis Simoneau, Napoléon Nolin, Mme Achille Levesque, Harriet A. Moore.

2. Les héritiers légaux de Mary Harper recevront sa pension pour le semestre pendant lequel elle est décédée et pour un mois de plus, vu l'incapacité d'enseigner où Mlle Harper s'est trouvée pendant ce mois.

3. Des pensions sont accordées aux personnes suivantes qui ont enseigné pendant au moins vingt ans et qui ont établi à la satisfaction de la commission administrative, qu'elles sont dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie :

Mme Eusèbe Pelletier, Adelaide Beudet, Julie-Odile Simoneau, Joseph Bénard, Henriette Chabot, Mme Louis-Emmanuel Lord, Olivine Tardif, Abner John Bedee, Edward Joseph Colfer, Malvina Vermette, Marie-Louise Poirier, Elisabeth Gordon, Marie-Rose Camirand, Marie-Caroline Faucher, Marie-Émémie Boivin, Euphrasie Allaire pour un an seulement, et Belzémire Laliberté aussi pour un an.

4. Marie-Louise Bossinotte sera examinée par le Dr. P. E. Grandbois de Fraserville, et Hermélie Dionne sera examinée par un médecin que le Surintendant lui indiquera. Ces deux personnes recevront leurs pensions si les médecins font rapport qu'elles sont incapables d'enseigner à cause de maladie.

5. Madame Hormisdas Brassard, Mme William Cabie, et Mme Vve Moise Richer recevront leurs pensions si elles établissent qu'elles ont enseigné pendant au moins vingt ans dans des écoles sous le contrôle des commissions scolaires ou subventionnées par elles ou par le gouvernement.

6. Sylvina O'Bready ayant repris l'enseignement, sa demande de pension n'est pas prise en considération.

7. A la demande du député fédéral du comté de Portneuf, le surintendant de l'instruction publique est autorisé à payer la pension de Joséphine Richard qui n'a pu produire sa demande avant la séance de cette commission, si le certificat de médecin que doit produire Mlle Richard établit qu'elle est incapable d'enseigner à cause de maladie.

8. La demande de pension de Mme F. X. Gagné et celle de Mme Emérie Boisvert sont rejetées parce qu'elles ne sont pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie et qu'elles n'ont pas atteint l'âge de 56 ans requis pour leur donner droit à une pension.

La commission administrative après avoir examiné les demandes de remboursement de retenues produites par des fonctionnaires qui ont enseigné plus de dix ans et moins de vingt ans, accorde celles des personnes dont les noms suivent :

Mme Augustin Lagassé, Mme Eugénie Cossette, Mme Zotique Goulet, Marie Mathilde Turcotte, Edmond Delorme, Janet Loynachan, Marie-Julia Ouelette, Mary Laroche, Marie-Louise Lauzon.

Elle rejette celle de Marie-Eulalie Pelletier, parce que celle-ci n'est pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie.

Résolu que la somme de deux cents piastres soit accordée à M. Couillard pour ses services comme secrétaire de la commission administrative pendant l'année scolaire courante.

Et la commission s'ajourne.

(Signé) F.-X. COUILLARD,  
*Secrétaire.*

### AU TABLEAU D'HONNEUR

LISTE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES QUI ONT OBTENU DES  
GRATIFICATIONS POUR LEURS SUCCÈS DANS L'ENSEIGNEMENT  
PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1902-1903

#### Rapport de M. l'inspecteur Théophile Beaulieu

M. J.-B.-R. Fortin, Trois-Pistoles No 1; Mlles Emila Hudon, Trois-Pistoles; Marie-Lse Vaillancourt, L'Isle-Verte; Philomène Côté, L'Isle-Verte; Caroline Boucher, L'Isle-Verte; Albertine Bérubé, Fraserville; Marie Couillard, St-Simon; Marianne Ouellet, N. D. des-Sept-Douleurs; Mmes Marie Desneiges Fortin, St-Benoît Abbé; Alphonsine Dumont, Cacouna, village; Mlles Azilda Viel, St-Modeste; Eugénie Côté, St-Eloi; Eveline Beaulieu, Ste-Françoise; Alice Thériault, Ste-Rose-du-Dégelé; Sophie Voisine, N. D.-du-Lac; Marie-Lse Gagné, St-Eusèbe-de-Cabano; Anna Marchand, St-Eleuthère; Rose-de-Lima Blier, St-Eleuthère;

#### Rapport de M. l'inspecteur D. Bégin

Mlles Charlotte Carbee, Little-Metis; Hermine Caron, Bic; Emilie Lavoie, St-Anaclet; Corinne Devost, St-Ulric; Lumina Dubé, St-Ulric; Ida Côté, St-Jérôme-de-Matane; Joséphine Roy, Cedar-Hall; Wilhelmine Carrier, Causapschal; Marie-Philomène Roy, St-Fabien; Delma Lévesque, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur; Eva Lavoie, Ste-Flavie; Adèle Carroll, Ste-Flavie; Gaudélie Fortin, St-Octave; Ernestine Roy, L'Assomption; Florida Dastous, St-Fabien; Marie Gagnon, St-Fabien; Blanche Côté, St-Fabien.

#### Rapport de M. l'inspecteur F.-X.-E. Béland

Mlles Edouardina Gélinas, Yamachiche; Antonie Lesage, St Boniface-de-Shawinigan; Octavie Pothier, Banlieue des Trois-Rivières No 1; Cordélie Béland, Ste-Ursule; Ludgina Marais, Ste-Ursule; Léonie Tessier, Dumontier, (St-Léon); Edouardina Sansfaçon, Rivière-du-Loup No 2; Joséphine Fortin, Rivière-du-Loup No 2; Sarah Gauthier, Pointe-du-Lac No 1; Lumina Martin, Yamachiche; Florilda Désaulniers, Yamachiche; Flore Melançon Yamachiche; Marie-Anne Meunier, Yamachiche; Marie-Lse Bernier, Yamachiche; Martine Dupuis, Maskinongé;

#### Rapport de M. l'inspecteur J.-E. Belecourt

Mlles Herminie Lassonde, St-Zéphirin; Parmélie Laramée St-Pie-de-Guire; Parmélie Jutras, Ste-Perpétue; Mériilda Paulhus, St-Bonaventure; Georgine Forest, St-

Wenceslas; Sophie Bouchard, Ste-Eulalie; Laurette Guillemette, Ste-Gertrude; Victorine Trudel, Ste Monique; Hortense Martel, Baie-du-Febvre; Corona Gill, Notre-Dame-de-Pierreville; Aldéa Lauzière, St-Thomas, paroisse; Eugénie Deshayes, Ste-Angèle-de-Laval; Victoria Picher, St-Sylvère; Anny Héon, St Grégoire; Alphon-sine Chapdelaine, St-François-du-Lac; Mary Pinard, Nicolet; Albina Biron, St-El-phège; Gracia Deshayes, Bécancour; Marie Palmena Trudel, St-Guillaume; Odila Lafond, La Visitation;

#### Rapport de M. l'inspecteur Lionel Bergeron

Mlles Blanche Garneau, N.-D.-du-St Rosaire; Albertine Provencher, Chester-Est; Marie-Louise Bécotte, St-Paul-de-Chester, (par.); Marie-Alda Beaudet, St-Pierre-les-Becquets; Mélanie Mayrand, Maddington Falls; Joséphine Lecomte, Stanfold; Délia Patry, Ste-Victoire; Mme Victoria Daboïs, Ste-Victoire; Mlles Lazarine Bétie, Stan-fold; Virginie Bellefeuille, St-Christophe; Agnès Brassard, Ste-Anne-du-Sault; Elizabeth Boisvert, Gentilly; Amanda Roy, St-Louis-de-Blandford; Corinne Gaudet, St-Paul-de-Chester, village; Gorgianna Fortier, Halifax-Sud; Fridoline Morin, St-Alphonse-de-Thetford; Mme Euphémie Walsh; St-Alphonse-de-Thetford.

#### Rapport de M. l'inspecteur C. Bouchard.

Mlles Matilde Dumais, Ste-Rose-de-Watford; M. Jos. Amédée Roy, Saint-Valier; Mlles M.-Auréli Labonté, Ste-Justine; Honorine Brochu, Grosse-Isle; Zéméria Bis-son, Ste-Germaine; Ménédine Caron, Saint-Thomas; M.-Elize Jean, Ile-aux-Grues; Philomène Dutil, Saint-Charles; Alexina Laflamme, Saint-François; Séphora Gré-goire, Saint-Charles; Anysie Jolin, Saint-Philémon; Catherine Côté, Saint-Paul; M.-Marianne Boulet, Cap-St-Ignace; Sara Dubé, Ste-Rose-de-Watford; M.-Antoi-Morin, Saint-Pierre, Marie Rioux, Saint-Magloire.

#### Rapport de M. l'inspecteur Calixte Brault.

MM. Joseph Edouard Lefebvre, Les-Cèdres; D.-Cléophas Gendreau, St-Poly-carpe; Joseph Bouchard, St-Clet; Mlles Victorine Moffet, Côte-St-Emmanuel; Eula-lie Côté, Pont-Viau; Helen Riley, Ste-Justine; M. Isaac Gélinas, Station-du-Coteau; Mlles Victoria Gaucher, St-Polycarpe; Malvina Chèvrier, Rigaud; Marie-Louise Charle-bois, St-Télesphore; M. Jean-Baptiste Chartrand, Les-Cèdres; Mlles Rose-de-Lima Théoret, Ste-Geneviève No 3; Elisabeth Lauzon, Pointe-Clair; Noémie Desjardins, La Présentation; Elodie Pesant, Haut-de-St-Martin; Marie-J.-Achillia Ménard, Saint-Lazare.

#### Rapport de M. l'inspecteur Jos.-A. Chabot

Mlles Philomènes Malouin, Anse-au-Griffon; Mélanie Malouin, Anse-au-Griffon; Mme John Savage, Grande-Rivière; Mlles Julienne Kaible, Mont-Louis; Alexandrine Lapointe, Cap-Chat; Laura Lepage, Rang-St-Paul; Adeline Lepage, Ste-Anne; Lau-ra Lepage, Rivière-à-la-Martre; Doria English, Rivière-au-Renard; Minnie Ahern, Cap-Désespoir; Georgiana Tremblay, Percé.

#### Rapport de M. l'inspecteur J.-A. Cléronx.

Mlles Emilie Beaulne, Lachute; Fortunate Brien, Grenville No 1; M.-Antoinette Bourgeois, St-André-Avellin; Philomène Prégent, St-Philippe; Julia Taillefer, L'An-nonciation; Cordélia Thomas, Ste-Angélique; Donalds Neveu, Hartwell; Rose-de-Li-ma Joly, Ste-Jérusalem; Esther-E. Casgrain, N.-D.-du-Laus; Lélia Phaneuf, Camp-bell; Mary Spooner, St-Malachie; Victoire Bertrand, Suffolk; Aldéa Lanthier, St-An-dré-Avellin; Marie-Anne-E. Ouellette, St-Jovite.

#### Rapport de M. l'inspecteur J.-M. Côté

Mlles Brigitte Audet, Maria; Hermine Lebel, New-Carlisle; Flore Audet, St-Bo-

naventure ; Esther Bernard, Maria ; Philomène Lavoie, St-Bonaventure ; Alma Day, St-Charles-de-Caplan ; Hélène Berthelot, Paspébiac ; M.-Anne Berthelot, Paspébiac ;

**Rapport de M. l'inspecteur M.-J. Curot**

Mlles Léonida Marcotte, Auckland ; Marie Gosselin, Ste-Evariste-de-Forsyth ; Hercélie Rousseau, St-Benoît-Labre ; Marie-Zoé Lainé, Canton Magog ; Elmina Blais, Winslow-Nord ; Léda Morin, Ste-Cécile-de-Whitton ; Georgiana Dupuis, Coaticook ; Albertine Dulude, Marston-Sud ; Florine Giard, Notre-Dame-des-Bois ; Anna Rodrigue, Eaton ; Amanda Levasseur, Ste-Agnès-de-Ditchfield ; Clara Leroux, Ste-Catherine-de-Hatley ; Malvina Couture, Barnston ; M. J.-P. Fortin, Winslow-Nord ; Mlles Amanda Jobin, St-Honoré-de-Shenley ; Estelle Deveau, St-Vital-de-Lambton ; Georgie Boyle, Newport.

**Rapport de M. l'inspecteur J.-B. Demers**

Mme Albina Beauchemin, Ste-Anne de Sabrevois ; MM. L.-J.-O. Doré, St-Jean, ville ; John M. Manning, St-Jean, ville ; Josaphat Beaulieu, St-Paul, (Isle-au-Noix) ; Mme Adjuteur Vaillancourt, Lacolle ; M. Joseph Alfred Gagnon, St-Cyprien ; Mme Poméla Lanctot, St-Rémi ; Amabilis Bonneau, St-Alexandre ; Henriette Boire, Ste-Marguerite ; MM. Alfred Guay, St-Edouard ; Emery Dufresne, Sherrington ; Mlles Elizabeth Lefebvre, St-Rémi ; Exilia Bélisle, Sherrington ; Maria Lafontaine, St-Luc ;

**Rapport de M. l'inspecteur J.-Z. Dubeau**

Mlles Adéline Lauzier, St-Louis ; Honorine Desjardins, St-Pascal ; Joséphine Blanchet, Ste-Perpétue ; Mme Joseph Lebel, St-Roch-des-Aulnaies ; Mlles Alice Dionne, St-Denis ; Eva Blanchet, St-Pacôme ; Maria Fournier, St-Jean-Port Joli ; Herménie Boucher, Rivière Ouelle ; Lydia Dupont, St-Jean-Port Joli ; Lucia Ouellet, Ste-Anne No 1 ; Cécile Caron, L'Islet ; M. Joséphine Caron, L'Islet ; Joséphine Pelletier, St-Cyrille ; Céline Chénard, Ste-Anne No 1 ; Elisa Ouellet, St-Pacôme ; Alphonsine Morin, St-Aubert ; Joséphine Michaud, Ste-Hélène ;

**Rapport de M. l'inspecteur A. Fontaine**

Mlles Georgiana Chaput, St-Cuthbert, Flore Bellerose, Ste-Geneviève-de-Berthier ; Claire-Urbina Dalcourt, Ste-Elizabeth ; M.-Adéline Champagne, St-Norbert ; F. élia Coutu, St-Félix-de-Valois ; Marie-Louise Poirier, St-Gabriel-de-Brandon ; Corinne Dubeau, Ste-Emmèlie-de-l'Energie ; Maria Doucet, Ile-Dupas ; Alexandrina Peltier, St-Charles-Borromée ; Florestine Loiseau, St-Ambroise-de-Kildare ; Rose-Alma Thibaudeau, Ste-Elizabeth ; Albertine Mondor, St-Zénon ; Eléonore Armstrong, St-Gabriel-de-Brandon ; Rose-Alma Perrault, St-Paul.

*(La fin au prochain numéro).*



---

## PEDAGOGIE

---

### Engagement des instituteurs et des institutrices

---

L'article 215 du *Code scolaire* dit : " Il est du devoir des commissaires et des syndics d'écoles : 1. D'engager, pour enseigner dans les écoles sous leur contrôle, des instituteurs et des institutrices ayant les qualités requises par la loi ; etc., etc. "

Ce devoir d'engager des instituteurs et des institutrices est très sérieux, inutile de le rappeler. Les commissions scolaires ne sauraient donc le remplir avec trop de soin.

Les municipalités qui ont l'avantage d'avoir de bons instituteurs et de bonnes institutrices à leur service doivent faire des sacrifices pour garder de tels titulaires. Une commission scolaire soucieuse de sa dignité paie convenablement les maîtres et les maîtresses qui lui donnent satisfaction ; elle ne *mesquine* pas à propos du chauffage, du lavage et du balayage des classes que la loi met à sa charge ; elle offre un traitement digne des fonctions de ceux qui dépensent leur vie au service de l'enfance ; elle ne renvoie pas, sans raison, un titulaire à qui elle n'a aucun reproche à faire ; elle ne recherchera pas les services d'un instituteur (ou d'une institutrice) qui veut s'engager au rabais ; chaque année, elle augmentera le traitement des titulaires qui enseignent plus de deux ans dans le même arrondissement ; dans aucun cas elle n'obligera une institutrice à signer un engagement qui lui soit défavorable.

Voilà ce que font plusieurs commissions scolaires, à la grande joie des amis de l'éducation. Malheureusement, ce ne sont pas toutes les commissions scolaires qui agissent de la sorte. Un grand nombre d'entre elles paient un bien maigre salaire à celles qui consentent à surveiller, instruire et *élever*, quarante, cinquante, soixante enfants, et cela pendant dix mois de l'année, six heures durant chaque jour ! Il y a des maîtresses d'écoles qui ne reçoivent que soixante ou quatre-vingts piastres par année. Avouons que ce n'est pas en payant ainsi les institutrices qu'on les retiendra dans l'enseignement.

Une commission scolaire qui paie raisonnablement ses maîtres et ses maîtresses place son argent d'une façon fort avantageuse. Les écoles primaires bien dirigées forment des citoyens éclairés qui, dans la suite, contribuent puissamment à l'augmentation de la richesse nationale.

C. J. MAGNAN.

---

**LIVRES DE RECOMPENSES**

---

Nous détachons les lignes suivantes d'un article de *La Croix*, de Montréal, signé *Jean-George* et intitulé : ENCOURAGEONS NOS ÉCRIVAINS :

“ Bientôt viendra la distribution des prix dans les maisons d'éducation ; et bien ! on aura soin de faire venir de petits livres dorés sur tranche, belles couvertures rouges. . . . . mais rien ou presque rien au dedans. . . . . tout est à l'extérieur. Mais qu'importe, ils ont traversé l'Atlantique. Nul n'est prophète en son pays, dit le proverbe, et il a raison.

“ Si ces maisons donnaient en livres canadiens les 15 à 20.000 volumes qu'elles font venir de l'étranger, nous aurions bientôt de notre bonne littérature dans tous les foyers, ce serait un magnifique résultat ! Des milliers d'ouvrages, au lieu d'encombrer les librairies, s'écouleraient ainsi et répandraient notre littérature tout en encourageant l'industrie de l'imprimerie, et ce serait une approbation donnée à nos écrivains qui voient avec peine leurs écrits ainsi délaissés. ”

Ces remarques sont très justes. Il est temps que les Canadiens français songent à encourager leur littérature nationale. Tout le monde admet que les chefs-d'œuvres littéraires produits par la France chrétienne auront toujours droit de cité parmi nous : mais combien d'ouvrages français pourraient être remplacés par un livre canadien.

Ainsi le Dr Dionne vient de publier un volume illustré contenant la biographie de plusieurs personnages canadiens ; l'honorable M. Chapais a également livré tout récemment au public une œuvre d'un rare mérite : *L'Intendant Talon* ; enfin le Comité du drapeau national met en vente un joli livre de trois cents pages, avec couverture illustrée, à un prix très minime, eu égard à la valeur de l'ouvrage ; tous ces livres canadiens, avec plusieurs autres déjà bien connus, devraient être distribués dans nos écoles au lieu et place de ces petits volumes imprimés à l'étranger, traitant des sujets profanes et qui ne disent pas un mot du Canada. Loin de nous l'idée de rompre avec la littérature française. Mais ce que nous croyons opportun, c'est un choix plus judicieux des livres que nous importons, et une part plus généreuse à faire aux écrivains de notre pays.

### Savoir interroger, c'est savoir enseigner

(Suite et fin)

Quand on interroge, on se propose le plus souvent ou de s'assurer qu'un enfant possède certaines connaissances, ou de faire naître en lui certaines idées : dans le premier cas, on s'adresse surtout à sa mémoire ; dans l'autre, à son jugement. Chacun de ces exercices a ses difficultés.

Ici il ne s'agit plus seulement du choix des élèves, il s'agit du choix et de l'ordre des questions. Dans une leçon, tout n'a pas la même importance, tout n'est pas à retenir. Il faut donc que le maître néglige les détails condamnés à un oubli inévitable, pour s'attacher aux choses essentielles, destinées à former le fond des connaissances durables et indispensables. L'interrogation est donc une espèce de triage ou de vannage : elle laisse envoler la paille et ne garde que le grain. C'est encore, si l'on veut, une sorte de filet aux larges mailles, qui laisse échapper le menu fretin et ne retient que le gros poisson.

Il y a des questions, utiles sans doute, mais sans portée : ce sont celles qui ne visent qu'un point, une date, un fait ; exemple : " En quelle année l'Amérique a-t-elle été découverte ? " Il en est d'autres plus probantes, parce que la réponse suppose un enchaînement d'idées, un raisonnement : exemple : " Comment Christophe Colomb en est-il venu à se convaincre de l'existence du nouveau monde ? " Sans négliger les premières, un bon instituteur fera une plus large part aux autres.

S'enfermer toujours dans le cadre étroit d'une ou deux leçons, ce n'est pas savoir interroger ; le bon maître saisit toutes les occasions de réveiller les souvenirs les plus lointains et de rapprocher les choses qui ont quelque analogie entre elles, en quelque endroit du temps ou des programmes qu'elles se trouvent dispersées. Ces rapprochements rendent l'esprit alerte, ils le dégagent de l'ordre purement chronologique ou didactique, ils l'élèvent au-dessus des matériaux emmagasinés dans la mémoire, et lui apprennent à en tirer parti ; ils le mettent en quête et le conduisent à la découverte.

Les revisions et les récapitulations exigent beaucoup d'ordre et de méthode. Reviser, récapituler, ce n'est point piquer un fait par-ci une date par-là, et prendre dans le tas, au hasard ; c'est répandre la lumière sur la suite de l'enseignement des leçons, c'est reconstituer un tout que les leçons quotidiennes ont forcément réduit en morceaux ; en un mot, une bonne revision est une *synthèse*. Pour le maître il est peu d'épreuves plus décisives ; à la façon dont il conduit ses interrogations, on voit aisément s'il possède pleinement son sujet, s'il le domine, s'il en tient les deux bouts, s'il sait placer les élèves au vrais points de vue et leur présenter successivement les faces principales et enfin l'ensemble.

Mais c'est dans l'interrogation suggestive ou socratique que se montre surtout l'art du maître ; car ici il ne s'agit plus de faire *retrouver* des connaissances, mais bien de faire *trouver* des idées. Aucun autre exercice ne contribue plus puissamment à l'éducation de l'esprit ; le maître en effet se borne

à donner à l'élève une direction, une impulsion ; puis il le laisse avancer, se bornant à le stimuler, à le soutenir, à le redresser. C'est un exercice à deux, un dialogue, où le rôle de l'élève est actif, et où l'action du maître est discrète et calculée. Il a fixé dans sa pensée le but à atteindre, il a mesuré la distance à parcourir, il a choisi la route à suivre, il en a marqué les étapes.

Chaque question est posée de manière à faire faire à l'élève un pas en avant. À mesure qu'il avance, d'abord hésitant, il marche ensuite d'un pas plus sûr ; la route s'éclaire, il entrevoit le but, puis il le voit ; enfin, à un certain point, il prend son élan, il court, il arrive ou croit arriver le premier. Tantôt ce sera un de ces raisonnements qu'on nomme déductifs et qui ne demandent qu'un peu de rectitude ; le maître a posé une des prémisses, c'est le point de départ ; guidé par une question, l'enfant trouve la seconde, et alors, suivant la pente du raisonnement, il descend lui-même à la conclusion. Tantôt le maître, dans une leçon de morale, par exemple, choisira une action ; il en fera marquer le caractère, indiquer les conséquences ; par les questions, il conduira l'élève là où celui-ci doit rencontrer des actions du même genre ; quand on en aura réuni un certain nombre, de ces actions rapprochées et comparées entre elles, l'élève dégagera sans peine une vérité générale que le maître convertira en règle de conduite en la rattachant aux principes fondamentaux de la morale universelle. Pour faire sortir de l'esprit les vérités qu'il contient souvent à son insu, le maître a recours à des comparaisons, à des exemples, à des suppositions.

“ Si vous étiez dans une telle situation, que feriez-vous ?—Voici ce qu'un tel a fait ; qu'en pensez-vous ?—Si tout le monde agissait ainsi, qu'arriverait-il ? ” ;—et ainsi de suite. La raison, la conscience sont les mêmes dans l'enfant et dans l'homme ; la seule différence, c'est que dans l'enfant elles sont encore faibles, obscures, incertaines ; et toutes ces interrogations ont pour but de les exercer, de les éclairer, de les affirmer. Des questions bien posées fournissent à l'enfant l'occasion de constater qu'il pense comme un maître, et de lui donner, par là même confiance en ses propres forces ; elles lui font comprendre qu'il a en lui ce qu'il faut pour bien juger, pour se bien conduire, et que c'est par légèreté, par inexpérience, par paresse qu'il se trompe, et non par insuffisance de raison. L'enfant s'habitue ainsi à se servir de ses facultés, avec attention, avec plaisir, comme il se sert de ses organes.

On voit donc que si l'interrogation n'est pas tout l'enseignement, elle est pour l'enseignement et l'éducation un auxiliaire indispensable ; et s'il y a quelque exagération à dire que “ savoir interroger, c'est savoir enseigner ”, il n'y en a aucune à affirmer qu'on n'est pas un bon maître si l'on ne sait interroger.

A.

(L'École et la Famille)

---

**VIENT DE PARAÎTRE**


---

**“Le drapeau national des Canadiens français”**


---

UN CHOIX LÉGITIME ET POPULAIRE (1)

Le comité (2) du drapeau vient de publier un intéressant volume de trois cents pages sur la question importante du drapeau national. A la fin de la présente livraison, dans un supplément de quatre pages, nous faisons connaître les grandes lignes de cet ouvrage, ainsi que le prix de vente et les endroits où il est en vente.

La couverture est ornée d'une très belle gravure colorée : le Carillon-Sacré-Cœur. Cette image seule vaut le prix de vente du volume.

C'est un livre fortement documenté et d'allure sérieuse et digne. Tiré à douze mille exemplaires, il sera bientôt répandu dans toutes les paroisses de la province de Québec et dans tous les centres canadiens-français de l'Amérique du nord. Afin d'en faire connaître le caractère, nous citons ses premières pages :

LETTRE DU PRÉSIDENT A MGR BÉGIN ET RÉPONSE DE SA GRANDEUR

QUÉBEC, 18 décembre, 1903.

A sa Grandeur Mgr L.-N. BÉGIN,

*Archevêque de Québec.*

Monseigneur,

Quand le comité du drapeau national des *Canadiens français* s'est formé à Québec, ses membres ont été unanimes à choisir le projet Carillon aux armes du Sacré-Cœur, sachant bien qu'ils allaient au-devant des désirs de Votre Grandeur. Ils avaient encore présent à l'esprit l'appel touchant par lequel se terminait la très belle lettre pastorale de Votre Grandeur promulguant l'encyclique de Léon XIII (25 mai 1899.) sur la consécration du genre humain au Cœur très sacré de Jésus.

“ Le Sacré-Cœur, dans la pensée de Léon XIII, disait Votre Grandeur, ne doit pas seulement attirer à Dieu les infidèles qui l'ignorent, les hérétiques et les méchants qui le blasphèment ; il doit encore, comme centre d'action, comme un foyer de lumière et de grâce, servir à grouper autour de Jésus-Christ et de l'autorité religieuse qui le représente, toutes les forces catholiques malheureusement divisées en tronçons épars et souvent hostiles. La croix apparut jadis à Constantin, présageant un prochain triomphe. De nos jours, nouveau symbole non moins consolant, c'est le Cœur très saint de Jésus, qui nous apparaît, surmonté de la croix et enveloppé de flammes lumineuses. Le salut de la société est là : il est dans la foi au Christ, dans l'espérance en sa bonté, dans la soumission à ses enseignements, dans le respect et l'amour de son Église chargée de continuer son œuvre parmi les hommes.

“ Pressons-nous, Nos Très Chers Frères, autour du Cœur de Jésus ; écoutons la voix du divin Roi ; observons ses commandements ; marchons unis sous son glorieux drapeau dont les plis renferment avec la grâce qui fait les saints, le droit, la justice et la vraie liberté qui sauvent les peuples”.

(1) Celui du Carillon-Sacré Cœur.

(2) Le comité de Québec.

C'est pour répondre à cet appel que notre Comité s'est formé ; et c'est stimulé par ces paroles apostoliques qu'il a poursuivi activement, mais avec prudence, son œuvre patriotique et religieuse.

Dans sa dernière réunion, le Comité a décidé de publier une brochure de propagande, destinée à faire voir cette question de drapeau sous son véritable jour et à y intéresser de plus en plus les Canadiens français où qu'ils soient sur le globe.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas voulu solliciter et nous ne sollicitons pas encore l'intervention officielle de Nos Seigneurs les évêques en faveur du drapeau en question, et cela afin de laisser le peuple aller de lui-même au Sacré-Cœur et garder ainsi à ce beau mouvement tout le mérite de la spontanéité.

Mais, d'un autre côté, nous ne voudrions pas paraître faire une si belle croisade à l'insu de notre Ordinaire, et sans au moins son approbation.

Nous venons donc demander à Votre Grandeur qu'Elle daigne nous dire que nous avons bien compris ses paroles et que nous lui causerions une grande joie en hâtant le jour où nos compatriotes canadiens français se donneront un étendard national portant l'emblème du Sacré-Cœur de Jésus.

Ce sera un puissant encouragement pour le Comité et tous ceux—et ils sont nombreux—qui marchent à sa suite.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur le fils dévoué,

(Signé) TÉLESPHORE VERRET.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, le 21 décembre 1903.

Monsieur T. VERRET,

Président du Comité du drapeau national.

Monsieur le Président,

J'ai lu avec satisfaction votre lettre du 18 courant. Vous m'y avez donné la preuve que, lorsque j'adresse une lettre pastorale à mes diocésains, je ne prêche pas dans le désert. J'espère qu'il en sera toujours ainsi.

Vous travaillez avec zèle à étendre dans notre pays le règne du Sacré-Cœur. Je me flatte que tous les membres de votre Comité seront toujours, par leurs paroles comme par leurs exemples, de puissants auxiliaires pour leur archevêque.

Au cours de la dernière visite pastorale, j'ai constaté avec bonheur que le drapeau du Sacré-Cœur était arboré dans bon nombre de paroisses, sur les églises, sur les presbytères, sur les demeures de nos braves citoyens, dans les chemins par où je devais passer. Ai-je besoin de vous dire que cette manifestation de la dévotion de notre peuple au divin Cœur de Jésus m'a fait grand plaisir.

Tout cela s'est fait sans aucune réclame, sans bruit, avec une admirable spontanéité : on était heureux, on était fier de donner ce témoignage public d'amour au Cœur adorable de Notre-Seigneur ; on croyait entrer ainsi dans les vues de Sa Sainteté Léon XIII, qui, par son Encyclique *Annum sacrum*, a voulu que le genre humain fût consacré au Sacré-Cœur de Jésus.

Ces manifestations extérieures de foi et de confiance ne peuvent, avec le temps, qu'augmenter en nombre et en intensité ; elles seront bientôt distinctives de tout notre peuple canadien français, et contribueront à réaliser doucement et paisiblement vos vœux les plus chers.

Agrérez, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués en N.-S.  
(Signé) † L. N., Arch. de Québec.

### PRÉFACE

L'idée d'un drapeau national, propre aux Canadiens français, n'est pas de nous. Elle a été en cours parmi nos compatriotes, bien avant que notre projet vit le jour. Nous n'avons fait que formuler l'idéal patriotique, plus ou moins latent chez tous, qui est l'union de la race canadienne française sous un même symbole.

Le drapeau de Carillon aux armes du Sacré-Cœur a conquis nos suffrages. Nous l'avons arboré fièrement, parce qu'il nous a paru réunir à un haut degré tous les éléments de notre patriotisme. Et le jugeant digne des hommages de nos compatriotes, nous n'avons pas hésité à le proposer à leur adoption. Est-ce que notre choix est loin d'être ratifié par le verdict populaire ? La lecture de ces pages permettra d'en juger.

Notons seulement ceci : Un an s'est à peine écoulé depuis notre " Résolution ", et déjà Carillon, rehaussé de son auguste emblème, flotte dans toutes les parties du *Dominion*, et même sur les demeures de plusieurs des nôtres aux États-Unis. A nos yeux, ce sont là des indices très sûrs que nous avons rencontré l'âme du peuple canadien-français.

Aussi est-ce avec une ferme et douce confiance que nous dédions ces pages à tous les Canadiens français, tant du Canada que des États-Unis.

Ils y verront nettement exposés, dans les deux premières parties, les *motifs* sur lesquels s'appuie notre choix. Dans une troisième, ils trouveront des *réponses* claires et précises aux principales objections courantes. Les deux dernières parties de l'ouvrage leur rediront, non sans éloquence, la *fortune* du nouveau drapeau.

Motifs, réfutation et faits, telle est comme la trilogie de ce livre. Il a presque suffi, pour la composer, de réunir en faisceaux et de coordonner les divers écrits déjà parus sur la question, ainsi que les adhésions et les renseignements recueillis de tous côtés.

Notre prétention littéraire se réduit donc à faire mieux connaître notre projet, tant nous sommes persuadés qu'il a tout à gagner à être mieux connu des esprits droits et bien pensants. Nous souhaitons vivement qu'il le soit en tous lieux pour l'honneur et le salut de notre race. C'est notre dessein, notre unique ambition.

Nous caressons l'espoir, en présentant cette brochure à nos compatriotes, qu'elle sera accueillie avec intérêt et faveur, et lue avec l'attention et l'impartialité que mérite un sujet de cette importance.

LE COMITÉ DU DRAPEAU NATIONAL.

Québec, le 11 février 1904."

Le volume du Comité de Québec contient en outre des lettres très éloquentes de Nos SS. les archevêques et évêques de Saint-Boniface, de Chicoutimi et des Trois-Rivières, et les adhésions d'un grand nombre de religieux, de prêtres, de laïques, de journaux et de revues. (Voir la table des matières à la fin de la présente livraison.)

### Monument Laval

*La Nouvelle-France* a publié récemment un article à propos du *Monument Laval*. Voici la première partie de cette belle page que nous regrettons, faute d'espace, ne pouvoir reproduire en entier :

“ Le 6 mai 1908, il y aura deux cents ans que le premier évêque de la Nouvelle-France a quitté la terre pour aller au ciel recevoir la couronne des apôtres. Cette couronne combien elle doit être étincelante ! Au firmament de l'église du Canada et de l'Amérique, nul astre n'a lui d'un plus vif éclat, n'a plus réchauffé les âmes des ardeurs de la charité qui fait germer des fruits de grâce et de salut. Aussi le nom de Laval rayonne-t-il dans l'histoire avec ceux des évêques qui ont fondé les églises de l'Ancien Monde, et brillera-t-il bientôt comme les leurs—nous en avons l'espoir—dans la liste glorieuse, *gloriosus apostolorum chorus*, de ceux que l'Église a inscrits au nombre des élus.

L'histoire ne saurait enregistrer une pareille date sans provoquer de la part du Canada et de toute l'Amérique du Nord un acte solennel de reconnaissance envers le premier pasteur d'un vaste diocèse qui comprenait jadis toute l'Amérique Septentrionale, la Californie, le Nouveau-Mexique et la Floride à peu près seuls excepté. Voilà pourquoi cet anniversaire—le projet en est déjà arrêté—devra être signalé par une fête d'un caractère quasi universel pour notre moitié du Nouveau-Monde. Les quelque cent diocèses et vicariats apostoliques qui se rattachent par leurs origines au siège de Laval, seront conviés à cette fête de famille. Elles viendront de loin pour saluer leur mère commune, ces églises canadiennes et américaines, aujourd'hui si florissantes et si belles, comme elles l'ont fait en 1874 à la célébration du bi-centenaire de l'érection du siège de Québec. Et l'église de Québec se réjouira — *Matrem filiorum letantem* — de les voir accourir nombreuses et empressées pour acclamer le Pontife qui, par son dévouement d'apôtre, a jeté les bases de leur future prospérité.

Mais pour les Canadiens français disséminés dans toute l'étendue du Dominion et des Etats-Unis, mais pour le Bas-Canada, et, en particulier, pour le diocèse de Québec, cette fête aura une signification plus intime et plus personnelle. Les évêques et le clergé de notre province se rappelleront avec bonheur les traditions d'orthodoxie et de vertu qui leur ont été léguées par les Laval et les Saint-Vallier, et transmises par les Briand, les Plessis et tant d'autres prélats mieux connus et non moins vénérés : leur sollicitude tout apostolique pour les nouvelles églises successivement détachées du rameau primitif, et pour toute leur floraison de paroisses et de missions. Les communautés religieuses, les maisons d'éducation, nées du souffle du premier évêque de Québec et de ses successeurs sur les divers sièges du Canada français, se souviendront elles aussi, des sacrifices de dévouement et d'argent qui ont assuré leur fondation, et surtout des conseils éclairés qui ont présidé et qui président encore — Dieu merci ! — à leur direction et à leur progrès. Les fidèles, justement reconnaissants du don inestimable de la foi et des avantages de la civilisation chrétienne, en remercieront, après Dieu, le pasteur inspiré, qui perçant d'un regard prophétique les voiles de l'avenir, a su par ses sages ordonnances et son union parfaite avec le siège de Pierre, leur fournir le moyen de marcher toujours sûrement dans les voies de la vérité et de la vie. Aussi, tous donneront-ils généreusement pour honorer la mémoire et perpétuer le souvenir de celui qu'ils aiment et révèrent comme un pasteur et un père — que dis-je ? — qu'ils vénèrent déjà comme un saint, en attendant que l'Église, par son verdict solennel, leur donne pleinement raison. ”

---

**TRIBUNE PÉDAGOGIQUE**


---

**L'œuvre de l'éducation.**— Développant ce sujet pédagogique : *L'éducation est une œuvre par laquelle un esprit forme un esprit et un cœur forme un cœur*, L'ECOLE ET LA FAMILLE dit ceci sous forme d'introduction à son travail :

“ Dans l'œuvre de l'éducation, deux facteurs sont en présence : l'éducateur et l'enfant, le maître et l'élève. Le maître cherche à former l'esprit, c'est-à-dire l'intelligence de l'élève, tout en cultivant son cœur pour travailler à son éducation. Il y a une intelligence mûrie par l'âge, par l'étude et l'expérience, en face d'une intelligence à l'état rudimentaire qu'il s'agit de développer ; ensuite un cœur, guidé par le dévouement et l'amour de l'enfant, qui cherche à éveiller les bons sentiments qui sont en lui à l'état de germe, c'est-à-dire à former son cœur. En un mot on voit en action un esprit qui s'applique à former un esprit, et un cœur qui s'applique à former un cœur. ”

**L'ennui et l'effort en classe.**— Nous lisons dans une revue d'éducation cette pensée très juste de Gréard : “ Le spectacle des phénomènes sensibles amuse les enfants, au point qu'ils sacrifieraient tout le reste. Cette sorte d'étude est pour eux moins un travail qu'une distraction, elle les dissipe plutôt qu'elle ne les exerce. Nous avons banni de nos classes primaires l'ennui, prenons garde d'en faire un peu trop sortir l'effort. ”

**La disparition des Congrégations et le sort des instituteurs en France.**— Voici ce qu'un journal français, la *Petite Gironde*, dit à ce sujet. Nous donnons ici la reproduction faite par le *Journal des Instituteurs* :

“ 60 millions en bloc et 7 millions chaque année tant que l'Etat donnera l'enseignement par ses maîtres, voilà ce que va coûter l'application du projet de loi rapporté par M. Buisson. En temps normal, et avec un budget compréhensible, la recherche de la recette correspondante à un pareil crédit n'irait pas sans difficultés. Or, combien celles-ci doivent être plus grandes dans la situation où nous nous trouvons actuellement ! Nous sommes donc fondés à craindre que les dépenses résultant de la lutte contre les congrégations ne compromettent gravement l'amélioration du sort des instituteurs. ”

**L'Éducation intellectuelle.**— Rappelons en passant cette pensée de Fénelon :

“ On ne doit pas, dans la première enfance, négliger l'éducation intellectuelle ; il ne faut pas non plus la pousser trop loin. Les fruits trop précoces n'ont pas de saveur. Enseignons peu, mais enseignons bien. Et que les notions soient exactes et exprimées d'une manière facile à comprendre. On ne doit verser dans un réservoir si petit et si précieux que des choses exquises. ”

**Les Frères des Ecoles chrétiennes.**— La loi de proscription qui vient de frapper si honteusement les Congrégations enseignantes, en France, oblige les Fils de saint Jean-Baptiste de La Salle à fermer leurs écoles, après plus de deux siècles de dévouement et de succès incomparable. Ce triste événement ne s'est pas accompli sans provoquer de nombreuses protestations à la tribune et dans la presse. Il est de plus en plus évident que la France impie veut étouffer à tout prix la France chrétienne. Méprisons celle-là, mais prions pour celle-ci.

---

---

## METHODOLOGIE

---

### NOTES DE METEOROLOGIE

---

Rédigées pour "L'Enseignement Primaire" par Mgr C. Laflamme, professeur à l'Université Laval

---

#### QUATRIÈME LEÇON

*Cyclone.*—Les cyclones sont des masses d'air, tourbillonnant sur elles-mêmes, qui apparaissent de temps en temps en différents points du globe. On peut en distinguer deux catégories ; les cyclones tropicaux et les cyclones extra-tropicaux.

Parmi les premiers nous ne nous occuperons que de ceux qui, se formant dans la région inférieure des vents alizés de l'Atlantique-nord, atteignent les Antilles et quelquefois les côtes des Etats-Unis.

*Cyclones tropicaux.*—Ils sont caractérisés par un centre de basse pression vers lequel se précipite l'air des parties voisines. Ces courants élémentaires, au lieu de s'avancer en ligne droite perpendiculairement aux isobares, sont déviés, grâce à la rotation de la terre, vers la droite de leur trajectoire et n'arrivent au centre de basse pression qu'après avoir décrit des spirales dont la convexité s'accroît à mesure qu'ils se rapprochent du centre. En vertu du principe des aires, leur vitesse linéaire augmente en même temps. Près du centre, elle atteint souvent 75 à 80 milles à l'heure, et alors l'air en mouvement, surtout la partie qui est près de la surface terrestre, décrit des cercles à peu près parfaits.

Au centre, les masses d'air chaud et humide montent et, par conséquent, se refroidissent. Leur vapeur se condense, de lourds nuages apparaissent qui sont rejetés sur les côtes par la force centrifuge. C'est à cette condensation qu'on doit les pluies torrentielles qui accompagnent toujours les cyclones, ainsi que le calme relatif du centre, là où existe à peu près seul le mouvement convectionnel de bas en haut.

Lorsqu'un cyclone passe au-dessus d'un endroit donné, on constate d'abord une baisse barométrique, laquelle s'accroît rapidement de la périphérie au centre. Des nuages s'amoncellent en un point de l'horizon, quelque part du côté de l'est. Ils s'approchent, le vent augmente, il souffle bientôt en tempête, la pluie tombe par torrents, la foudre éclate de tous les côtés. A un moment donné, le vent cesse ainsi que la pluie ; quelquefois même on aperçoit le soleil un instant. On saute au centre du cyclone : c'est *l'oeil de la tempête*. Puis tout à coup, le vent saute à 90°, aussi violent qu'auparavant, la pluie et la foudre rentrent en scène. Mais peu à peu la perturbation s'affaiblit, le baromètre monte et le cyclone disparaît du côté du nord-ouest.

La vitesse du déplacement de l'ensemble varie entre huit et douze milles à l'heure. Le cyclone se dirige d'abord vers le nord-ouest, puis tourne au nord et enfin au nord-est. En général, il atteint son maximum d'intensité peu de temps après son départ ; il s'affaiblit ensuite graduellement à mesure qu'il gagne des zones plus froides. Son énergie s'épuise.

Les mois de juillet, août, septembre et octobre sont ceux qui voient le plus grand nombre de cyclones pour la région qui nous occupe, c'est-à-dire pour l'Atlantique-nord.

*Cause.*—On doit attribuer ces terribles perturbations aux mouvements de convection de l'air chaud et humide des zones équatoriales. Leur énergie énorme est le résultat de la chaleur dégagée par la condensation de la vapeur d'eau. Par conséquent, plus il y a de vapeur dans l'air, plus cette énergie est grande. Voilà pourquoi les cyclones s'affaiblissent dès qu'ils gagnent des latitudes plus élevées, où la vapeur se rencontre en plus faible proportion. Ils finissent ainsi par disparaître dans les grands courants de la circulation planétaire des zones tempérées.

Les typhons de la mer de Chine et du golfe du Bengale sont de véritables cyclones. Tous tournent dans le même sens, le sens opposé au mouvement des aiguilles d'une montre.

*Cyclones extra-tropicaux.* — En tout semblables aux cyclones tropicaux, ils n'en diffèrent que par leurs dimensions qui sont beaucoup plus étendues (ils peuvent couvrir des milliers de milles) et par leur vitesse de déplacement qui est deux à trois fois plus grande. Ceux qui nous arrivent apparaissent très souvent sur les côtes occidentales de l'Amérique, ou naissent dans la partie centrale du continent. S'ils se rendent jusque dans la région des grands lacs, ils suivent ensuite la vallée du Saint-Laurent.

La partie orientale, alimentée par les vents du sud ou du sud-ouest, est toujours chaude et pluvieuse ; la partie occidentale est relativement froide et sèche, parce que ses vents viennent du nord. Sur le passage d'un cyclone, on a d'abord, à Québec, un vent de nord-est avec une pluie qui augmente jusqu'au centre du tourbillon. Là, calme complet, puis le vent saute subitement au sud-ouest et le temps se remet au beau. La marche du baromètre est la même que dans les cyclones tropicaux.

Comme ces perturbations traversent le pays de l'ouest à l'est, le vent de nord-est avec pluie commence à Montréal avant de souffler à Québec ; nous l'avons à Québec avant qu'il se fasse sentir à Rimouski.

Les cyclones extra-tropicaux ne sont pas dus au mouvement ascensionnel de l'air chaud et humide, vu qu'ils sont plus nombreux et plus violents en hiver qu'en été. On les attribue à des tourbillons qui se produiraient au milieu des grandes masses d'air circulant entre la zone de haute pression tropicale et le pôle nord, dans la direction du nord-est. Mais dans cette hypothèse, on explique très mal leur longue durée et les distances énormes qu'ils parcourent sans trop perdre de leur violence.

Tous nos gros mauvais temps sont dus au passage de ces cyclones. On peut aller plus loin et dire que toute baisse barométrique se traduit par des nuages et de la pluie, avec changement dans la direction et l'intensité du vent.

*Anticyclones.*—Centres de haute pression. Les vents y sont faibles et ont une direction opposée à celle des vents cycloniques. L'air est sec, le ciel pur et le thermomètre bas. En été, le temps est frais. En hiver, les anticyclones apportent ce qu'on appelle des vagues de froid. Comme les cyclones, ils se déplacent de l'ouest vers l'est, mais plus lentement.

*Tornades.*—Tourbillons plus restreints que les cyclones, mais d'une grande violence. Ils se produisent le plus souvent pendant les orages d'été. Du nuage orageux, on voit descendre comme un entonnoir, animé d'un mouvement de giration très rapide. Dès qu'il atteint à la surface du sol, tous les objets environnants sont arrachés avec violence, montent en tournoyant et sont ensuite rejetés de tous les côtés, souvent à une assez grande distance. Les édifices sont renversés, les arbres cassés, déracinés, tordus avec une force inouïe ; les éclats de tonnerre sont innombrables et étourdissants.

Le diamètre des tornades ne dépasse guère quelques arpents (il est souvent plus restreint), et leur durée est très courte, une heure à peine, ce qui limite leurs ravages à vingt ou trente milles au plus. Le sens de leur rotation est le même que celui des cyclones. On les attribue à des mouvements de convection qui se feraient plus intenses en certains points plus humides et plus chauds des nuages orageux.

Leur direction générale est de l'ouest vers l'est. Il est donc possible d'éviter ces effrayants météores, si, dès qu'on les aperçoit à l'ouest, on a le soin de se sauver le plus vite possible du côté nord. On a ainsi une chance d'échapper à la zone dangereuse qui ne s'étend pas à plus de mille pieds de distance de l'axe centrale de l'entonnoir.

Les *trombes* sont des météores analogues aux tornades, mais moins étendus. On les voit surtout en mer. Enfin les *sorcieres* sont des tourbillons inoffensifs qu'on peut observer dans les journées très chaudes et calmes de l'été. Ils se bornent à soulever un instant la poussière des routes, ou à bouleverser les foins qui sont à sécher.

Tous ces mouvements tourbillonnants ont de grandes analogies les uns avec les autres. Ils diffèrent seulement par leur violence, leurs dimensions et leur durée.

---

#### CINQUIÈME LEÇON

*Orages d'été.*—Il s'agit ici de ces fortes averses, accompagnées de tonnerre, qui se produisent de temps à autre pendant la belle saison.

C'est dans l'après-midi des journées très chaudes et très humides qu'ils apparaissent le plus souvent.

Le nuage orageux qui les amène se forme grâce à des mouvements de convection qui se font avec plus d'intensité en certains points de l'atmosphère. Là, l'air chaud et humide monte vers les régions supérieures. Il atteint bientôt un niveau où sa vapeur d'eau commence à se condenser ; alors le nuage apparaît. Mais le mouvement ascensionnel se continuant, le nuage grossit, de larges volutes blanches le couronnent et, tout à fait au sommet, on aperçoit bientôt de délicates trainées, ressemblant à de la laine cardée, qui rayonnent au-dessus de la masse nuageuse. Ces cirrus sont constitués par des aiguilles de glace ; ils flottent à quatre ou cinq milles de hauteur. A ce moment, le nuage orageux est complet. Cependant, dans sa masse même, la condensation se continue par le refroidissement incessant de l'air ; bientôt les grains de pluie se forment et commencent à tomber. Ils grossissent à mesure que leur chute les rapproche du sol, étant donné qu'ils traversent un air sursaturé.

Ces nuages d'orage peuvent originer un peu partout ; mais on n'a jamais à redouter que ceux qui se forment à l'ouest, au sud-ouest ou au nord-ouest. La raison en est qu'ils suivent toujours dans leur déplacement les mouvements généraux de la grande circulation atmosphérique de l'ouest vers l'est. Leur vitesse varie entre vingt-cinq et cinquante milles à l'heure.

Au moment de leur arrivée, l'air est généralement calme ; à peine peut-on quelquefois constater une très légère brise qui souffle *vers* le nuage qui s'approche. Le bruit du tonnerre, d'abord très faible, augmente peu à peu ; une bourrasque violente se fait tout à coup sentir, la pluie tombe en larges gouttes, l'orage se déclare pour de bon. La pluie et le tonnerre augmentent d'intensité, puis le vent fléchit, et, après un temps généralement assez court, la pluie diminue, le tonnerre s'éloigne et on peut voir le nuage orageux s'en aller du côté de l'est, toujours couronné par des mamelons arrondis que le soleil couchant revêt des plus riches couleurs. Le plus souvent, on aperçoit un arc-en-ciel qui déploie ses teintes irisées dans la zone inférieure, entre le nuage et le sol, partout où il y a des gouttes de pluie.

Le front de l'orage est presque toujours convexe, dans le sens du déplacement. Sa largeur varie entre un et cent milles. La distance parcourue est souvent très grande, surtout si l'orage s'avance au-dessus d'une surface chauffée et dont l'atmosphère est humide. Dans ces conditions, le nuage recouvre à mesure presque toute l'énergie qu'il perd à chaque instant par la disparition de sa vapeur d'eau. C'est ce qui explique pourquoi les orages de nuit sont relativement plus rares que ceux de jour. Et encore on constate que la plupart d'entre eux se sont formés au loin, dans le cours de l'après-midi du jour précédent ; la nuit ils achèvent leur course jusqu'à épuisement complet.

La grêle accompagne quelquefois ces orages d'été. Les grêlons, de grosseur très variable, sont presque toujours formés de couches concentriques de glace, ce qui accuse des apports successifs ; et, lorsqu'ils sont transparents, ce qui est le cas le plus fréquent, ils ne peuvent résulter que de la congélation de l'eau à l'état liquide. La solidification directe de la vapeur ne donne jamais que des prismes ou des étoiles minuscules de neige. La chute de la grêle ne dure que quelques minutes, généralement au commencement de l'orage. On ne connaît rien de certain sur l'origine des grêlons ; les meilleures explications qu'on en donne n'expliquent pas grand'chose.

*Prévisions du temps.*—Les prévisions à courte échéance se font journellement dans tous les pays civilisés. Voici comment : De nombreux observatoires météorologiques sont installés aux différents points du pays. On y relève avec soin la hauteur du baromètre, la température, la force et la direction du vent, l'état du ciel, la quantité de pluie ou de neige tombée, le passage des orages. Deux fois par jour, ces données sont envoyées à un bureau central (Washington, pour les États-Unis et le Canada). Là, on dresse la carte des isobares et des isothermes, on y délimite les zones de pluie, on y inscrit la direction du vent aux différents points du continent. Une fois ce travail terminé, il est facile de voir s'il y a quelque part ou non des centres cycloniques. Les lois du déplacement de ces centres, les directions des courants élémentaires qui les composent sont connues ; par conséquent, il devient facile de prévenir les endroits menacés et de dire en combien d'heures le mauvais temps

leur arrivera. On procède de même pour les anticyclones, avec cette différence que, cette fois, c'est le beau temps et le froid que l'on peut prédire. Ces prévisions se vérifient en moyenne plus de quatre vingt fois pour cent. Ce sont celles que l'on trouve dans les journaux bien renseignés.

Quant aux prédictions à longue échéance, qu'on lit dans les almanachs, elles ne reposent sur aucune donnée scientifique et sont absolument sans valeur.

L'influence des phases de la lune est admise par un très grand nombre de personnes, et il en a toujours été ainsi au Canada. Malheureusement, quand on soumet cette croyance à un contrôle scientifique sérieux, on trouve bien vite qu'elle ne se base sur aucune observation qui soit vraiment irréprochable. Les statistiques des observatoires sont là pour établir qu'il n'y a pas de relation entre la pleine ou la nouvelle lune et la pluie ou le beau temps. L'influence *directe* de la lune ne trouve donc pas sa place en climatologie. Quant aux grandes marées, à leur mode d'action sur le temps ou le vent à Québec, la question reste encore à élucider. Mais on n'y arrivera sûrement qu'en mettant de côté toute idée préconçue, et en ne violentant pas les faits pour les faire cadrer avec des théories qu'on aurait à cœur d'établir ou de défendre.

L'influence du soleil, si on en croit les dernières recherches, est bien autrement probable. L'astre central, en effet, est la source de toute la chaleur atmosphérique terrestre, et comme la température est le facteur le plus important des phénomènes météorologiques, il est très naturel de croire que les périodes d'activité et de repos que l'on observe dans le soleil se trahissent par des périodes correspondantes dans le climat de notre globe. On a déjà reconnu l'existence d'une période de trente-quatre ou trente-cinq ans dans l'activité solaire. A cela correspond dans l'atmosphère terrestre un cycle de même durée qui affecte soit la précipitation, soit la pression atmosphérique, soit la température moyenne. C'est de ce côté que les recherches climatologiques promettent les meilleurs résultats.

*Dictons populaires.*—Citons, pour terminer, quelques dictons populaires se rapportant au temps, qui sont presque toujours vérifiés par les faits. C'est dire qu'ils reposent sur un fond de vérité. Nous allons voir que, pour eux, l'observation est d'accord avec les données scientifiques.

“ Le temps est trop beau pour que ça dure. ” On est alors au centre d'un anticyclone, et celui-ci est presque toujours suivi par un cyclone, par conséquent par le mauvais temps.

“ Le temps est trop froid pour qu'il neige. ” Dans l'air très froid, l'humidité est en toute petite quantité. Un air plus chaud, au contraire, est plus riche en vapeur d'eau et plus susceptible de donner de la neige.

Les rhumatismes se font sentir avant les mauvais temps, peut-être à raison de la trop grande humidité que contient l'air ou de la baisse qui se produit dans la pression barométrique. Encore faudrait-il s'assurer que les rhumatismes ne font leur apparition qu'à l'approche des mauvais temps.

On dit encore que si la fumée tombe au sortir des cheminées, c'est un signe de mauvais temps. Cela peut être vrai dans une certaine mesure. Cette chute de la fumée indique que l'air ambiant est presque saturé d'humidité puis

que la vapeur d'eau de la fumée se condense à la sortie et les gouttelettes qui en résultent, plus lourdes, tombent sur le sol. Donc, comme dans tout air riche en humidité, danger de pluie.

Une forte rosée, se dissipant de bonne heure dans la matinée, est le signe certain d'un ciel pur, tel qu'il existe dans les anticyclones ; la journée sera belle. Il faut en dire autant de la brume du matin qui disparaît vers dix heures.

Quand le ciel se couvre de cirrus (quand le temps se *graisse*, disent les gens), c'est le présage de l'arrivée d'un cyclone. Mauvais temps. De là le dicton si connu : " Temps pommelé ; fille fardée, n'est pas de longue durée ".

Si la réflexion des lampes d'une ville sur les nuages est très vive, les nuages sont bas ; donc danger de mauvais temps.

Le soleil qui ne brille qu'un instant à son lever indique que l'ouest est chargé de nuages. Mauvais temps, puisque la pluie vient toujours de ce côté. C'est l'inverse si le soleil se couche dans un ciel pur ; le mauvais temps est passé. S'il se couche *dans l'eau*, un cyclone arrive, mauvais temps pour le lendemain.

Un halo (cercle brillant autour du soleil ou de la lune) est un présage de mauvais temps, vu qu'il est dû à la présence de cirrus avant-coureurs des tourbillons cycloniques.

Nous ne prétendons pas donner ici une liste complète des dictons auxquels il convient d'accorder une certaine confiance. Plusieurs autres sans doute ne sont pas à négliger. Nous avons tenu seulement à en signaler quelques-uns pour faire voir comment on peut mettre en relief la part de vérité qu'ils contiennent.

Nous tenons, en terminant ces mots, à faire remarquer, une fois de plus, qu'elles sont nécessairement très incomplètes. On aurait donc tort de vouloir y trouver quelque chose qui ressemble à un traité de météorologie. Non seulement les questions qui y sont abordées sont plutôt effleurées que traitées à fond, mais encore elles ne renferment rien sur les météores lumineux et électriques, deux classes de phénomènes de la plus haute importance. Notre but a été de faire voir l'intérêt que présentent les études météorologiques, par le fait qu'elles ont trait à des phénomènes qui se passent sous nos yeux et qui se répètent tous les jours, par la facilité avec laquelle elle peuvent se poursuivre, pourvu que l'on ait, à un certain degré, l'esprit d'observation et qu'on se débarrasse de toute idée préconçue. Nous croyons que, mieux que personne les instituteurs et les institutrices de la province sont en mesure de répandre sur ce point des notions saines dans cette partie de notre population qui s'instruit, en même temps qu'ils peuvent, par leurs observations personnelles, faire avancer la science et en fournir des notions plus exactes et plus complètes sur notre météorologie locale.

A ce propos, qu'il me soit permis de signaler tout particulièrement les observations des orages d'été, dont l'étude détaillée est encore à faire dans la province. Le bienveillant concours des lecteurs de *l'Enseignement primaire* permettrait sûrement de la mener à bonne fin. Il s'agit tout simplement d'observer ces météores suivant une méthode rationnelle, la même pour tous, et d'envoyer, à la fin de la saison, toutes les observations à quelqu'un qui se char-

gerait de les coordonner et d'en tirer les grandes lois de nos orages. Il y a des écoles dans tous les coins du pays ; pendant les vacances qui arrivent durant la saison des orages, ceux qui enseignent sont encore dispersés un peu partout ; par conséquent, s'ils avaient la complaisance de faire ces observations, nous aurions, à l'automne, une abondante moisson de renseignements de grande valeur. Nous arriverions ainsi à connaître au moins le sens général et la vitesse de déplacement de nos orages. Alors, grâce au téléphone qui, à l'heure actuelle, met en communication les différentes paroisses, rien ne serait plus facile que de prévenir, en temps opportun, les endroits menacés par les orages qui exercent déjà leurs ravages sur un point donné. Au temps des moissons, cette organisation serait de nature à rendre de véritables services aux cultivateurs.

L'expérience vaut certainement la peine d'être tentée, et, si elle réussissait, elle ferait grand honneur à ceux qui sont chargés de tenir les écoles primaires. D'autant que la chose a déjà été essayée, en mettant à contribution la bonne volonté des élèves de nos établissements secondaires, mais sans arriver à aucun résultat. L'entreprise a piteusement échoué devant l'apathie ou l'indifférence du plus grand nombre.

(Fin)

## LES PREMIÈRES LEÇONS DE RÉDACTION

(Pour L'Enseignement Primaire)

Pour préparer un devoir de rédaction avec les commençants, on doit leur montrer, à l'aide de questions multipliées, comment ils peuvent tirer parti du sujet ; on leur fait trouver toutes les idées qui doivent constituer le fond de leur devoir. Il faudra pour cela *les exciter à parler*, même quand il leur arrivera de se tromper ou de s'écarter un peu du sujet : on rectifiera ensuite. Pour que les élèves produisent, il faut qu'ils s'échauffent, et ils ne le feront *que s'ils sont encouragés*. On pourra graduellement, à mesure qu'ils feront du progrès, diminuer le nombre des questions, leur laisser plus à faire seuls. Mais il ne faut pas les abandonner entièrement à leurs propres forces avant qu'ils soient capables de voler.

Voici comme exemple un canevas que l'on donnera à développer aux élèves pour devoir de rédaction. Écrivons au tableau noir :

### LA FRANCHISE DE LOUIS

CANEVAS.—1. *On est en classe. Jules cherche sa boîte de plumes dans sa poche. (Ce qu'il y a dans cette poche).*

2. *Son voisin Louis lui pousse le coude et fait tomber la toupie que Jules tenait dans sa main. (Effet produit par cette chute). Le maître punit Jules.*

3. *Jules ne dit rien (pourquoi ?) mais Louis se déclare.*

4. *Le maître ne punit ni Jules, ni Louis. (Pourquoi ?) (Faites parler le maître).*

Chaque numéro du *Canevas* sera étudié à tour de rôle.

1.—“*On est en classe*”. Il s'agit ici d'un fait passé ; il n'y a pas de raison de mettre tout le récit au présent. Il sera donc mieux de dire : “*On était en classe*” ou “*C'était pendant la classe*”—“*Jules cherche sa boîte de plumes dans sa poche*.” S'il n'y avait eu que cette boîte dans sa poche, il n'aurait pas cherché ; il faut donc que sa poche contienne toutes sortes de choses. Quoi ?—Un mouchoir d'abord : c'est tout naturel ; un couteau : c'est probable ; il faut bien aussi une toupie : le sujet l'indique ; enfin, il y a une boîte de plumes. Où la mettrons-nous cette boîte ? En dessus de la poche ou au fond ? Il vaut mieux qu'elle soit au fond ; Jules sera obligé de tirer tout le reste pour arriver jusqu'à elle. Au lieu du verbe *chercher* nous pouvons employer un autre verbe qui exprime mieux l'action de Jules : “*Il fouille au fond de sa poche*.”

2.—“*Son voisin Louis lui pousse le coude*” Quand ?—Sans doute au moment où il tient la toupie, le couteau, le mouchoir d'une main et cherche de l'autre la boîte au fond de sa poche. Comment le pousse-t-il ? Par mégarde, ou exprès ?—Il faut que ce soit exprès puisque ensuite il se reconnaît coupable. Dans quelle intention ? Pour faire rire ses camarades.—“*Effet produit par cette chute*.” La toupie fait du bruit en tombant à terre et en roulant sous les tables, cela dérange les élèves et les fait rire.—“*Le maître punit Jules*”. Pour mieux peindre, si nous faisons parler le maître ? “*Jules, dit-il, vous serez puni*.”

3.—“*Jules ne dit rien*.” Il pourrait pourtant se plaindre et protester, puisqu'il est innocent. On ne peut pas lui faire un crime d'avoir une toupie dans sa poche ; elle va lui servir pendant la récréation. Tout cela est vrai, mais s'il proteste, il sera obligé d'expliquer comment la toupie est tombée, et il ne veut pas dénoncer un camarade. C'est alors que Louis en vrai bon camarade “*se déclare lui-même*”. Comment ?—Il lève d'abord la main, pour montrer qu'il a quelque chose à dire ; puis il déclare que c'est lui qui a poussé le coude de Jules.

4.—“*Le maître ne punit ni Jules, ni Louis*.” Pourquoi ?—Le maître a raison de ne pas punir Jules, puisqu'il n'est pas coupable—Mais pourquoi ne punit-il pas Louis ?—Il est bien vrai que Louis est coupable ; mais il a agi ensuite si franchement et si loyalement que le maître lui pardonne.

Le canevas ainsi étudié, les élèves n'auront plus qu'à reproduire par écrit tout ce qui a été dit en classe, en faisant autant de paragraphes qu'il y a de numéros dans le canevas. Ils n'auront qu'à suivre le plan tracé dans ce canevas et à développer chaque point qui demande à l'être, au moyen des pourquoi ? ou des comment ?

Il nous semble évident que si l'on se donne la peine de préparer quelques devoirs de rédaction en suivant ce procédé, on ne peut manquer de faire rédiger les élèves convenablement dans un temps assez court.

Comme nous le disions en tête de cette leçon : on doit, dans les commencements, faire, pour ainsi dire, tout le travail oralement avec les élèves. Peu à peu on les aide moins. Enfin vient le temps où le canevas leur suffit. Puis ils arrivent à traiter même un sujet, à leur portée, dont on ne leur donne que le titre.

Voici le développement du canevas ci-dessus, tel que les élèves pourront le faire après la leçon donnée :

LA FRANCHISE DE LOUIS.

1. On était en classe. Jules fouille dans sa poche, cherche sa boîte de plumes. Il y avait beaucoup de choses dans la poche de Jules, et la boîte était au fond. Il tira d'abord un mouchoir, un couteau, une toupie.

2. A ce moment, son voisin Louis s'amuse à lui pousser brusquement le coude. La toupie échappa de la main de Jules et tomba en roulant sur le plancher avec un bruit qui fit rire la classe.—“ Jules, dit le maître, vous serez en retenue après l'école. ”

3. Jules n'était pas coupable, mais il ne dit rien, ne voulant pas dénoncer un camarade. Ce fut Louis qui parla ; il leva la main et dit : “ Monsieur, c'est moi qui ai poussé le coude de Jules. ”

4. Eh bien, Jules vous ne serez pas puni, puisque vous n'êtes pas coupable, dit le maître ; vous, Louis, je ne vous punirai pas non plus. Vous avez eu tort de faire une niche, mais vous avez bien fait de parler comme un garçon franc et loyal. ”

*A suivre.*

H. NANSOT.

— ◆ —  
Analyse logique

—  
LEÇON II.

*Nature et fonction des propositions (1)*

Dans une phrase il y a autant de propositions que de verbes à un mode personnel, exprimés ou sous-entendus.

Les propositions sont ou *principales* ou *complétives*.

La proposition principale régit les autres propositions : elle commence toujours par un mot sujet qui n'a pas d'antécédent.

La proposition complétive est celle qui est sous la dépendance d'une autre proposition ; elle remplit la fonction de *complément* à l'égard du nom, du pronom et du verbe. Ces propositions se divisent en deux catégories : les complétives de nom sont dites *incidentes*, et les complétives de verbe *subordonnées*. Les premières commencent toujours par un *pronom relatif* et les dernières par une *conjonction de subordination* (2).

Les complétives de nom (*incidentes*) sont déterminatives ou explicatives, suivant le cas.

Les complétives de verbe (*subordonnées*) sont complétives directes, indirectes ou circonstanciellles, suivant le cas. (1)

(1) Voir *L'Enseignement primaire*, No. de février, p. 323.

(2) Voir *L'Enseignement primaire*, No. de février 1904, p. 224.

(3) Voir *L'Enseignement primaire*, No. de février 1904, p. 323 et 324.

*Phrases à analyser.*

I. *Croyez-vous qu'on puisse commettre dix actes coupables sans mettre sur l'âme une souillure.*

IERE PROP. : Croyez-vous—*Principale.*

2EME PROP. : (*qu'* pour *que*) on puisse commettre dix actes coupables sans mettre sur l'âme une souillure—*Subordonnée* : cette proposition est *complétive directe* de *croyez*. Dans la pratique, on ne fait pas dire *subordonnée*, mais *complétive* (directe, indirecte ou circonstancielle), suivant le cas.

II. *Obéis, si tu veux qu'on t'obéisse un jour.*

IERE PROP. : Obéis—*Principale.*

2EME PROP. : (*si*) tu veux : *Complétive circonstancielle de cause de obéis.*

3IEME PROP. : (*qu'*) on t'obéisse un jour—*Complétive directe de tu veux.*

III. *Les passions, qui sont les maladies de l'âme, viennent de notre révolte contre Dieu.*

IERE PROP. : Les passions viennent de notre révolte contre Dieu—*Principale.*

2EME PROP. : qui sont des maladies de l'âme—*Incidente* : cette proposition est *complétive explicative* de *passions*. Dans la pratique, on ne fait pas dire *incidente*, mais *complétive* (déterminative ou explicative, suivant le cas.)

C. J. M.

---

### Petite causerie sur la Colonisation

---

CENTENAIRE DE L'ETABLISSEMENT DU PREMIER COLON À SAINT NARCISSE, COMTÉ DE CHAMPLAIN  
(6ème RÉCIT)

Il faut remarquer qu'il n'y avait pas de chemin d'ouvert pour communiquer d'un rang à l'autre quand les premiers colons s'y établirent.

De nouveaux habitants étaient arrivés dans les Chutes, dont les plus anciens étaient Joseph Baril, Jean Bonnenfant et François Gervais. Le premier n'a pas eu la fortune pour lui, malgré un travail constant ; il faut croire que Dieu l'a doué pour cela de cette santé robuste qui lui permit une fois de passer trois jours entiers sans prendre la moindre nourriture, tout en travaillant rudement. Mais ce bon Joseph Baril, il avoue qu'après un pareil jeûne, il faut de la discrétion, qu'il ne faut que petit à petit remplir le "Baril", et encore d'une nourriture bien sèche. Nous devons à la mémoire de feu Jean Bonnenfant de dire qu'il a laissé après lui une famille qui porte on ne peut mieux son nom ; je sais qu'après avoir passé par toutes les charges de la paroisse, le père emporta dans la tombe l'estime et les regrets.

M. Gervais venait avec femme et enfants à la Rivière des Chutes, il y a quarante ans. Permettez-moi de dire tout bas ce que l'on dit tout haut en d'autres circonstances : c'est un gentilhomme arrivé ici avec quinze piastres de dettes et qui a réalisé pour valant en propriétés aujourd'hui \$6,000.00. Enfin, vous m'accuseriez de partialité si je refusais à un autre ancien défricheur, M. Michel Trudel, que vous connaissez pour un maître en agriculture, et chez qui le premier curé de la paroisse eut pendant plusieurs mois une si bonne et si généreuse hospitalité, un témoignage qui reconnaisse pour le moins sa générosité et les services qu'il a rendus.

L'exemple donné par les premiers colons portait ses fruits.

Le défrichement prenait de grandes proportions, et la population s'agglomérait, les chemins se traçaient, puis l'abondance de la récolte venait à chaque automne encourager ce mouvement ; car c'était alors les années au blé, et il faisait fortune ici. Louis Cosset, notre premier défricheur, en récoltait pour sa part, une année, vers 1837, 275 minots. Son nom commençait à faire du bruit au loin : à Sainte-Anne de la Pérade et ailleurs, on parlait de l'homme à 300 minots de blé dans les bois. Enfin l'ouverture des chemins vint imprimer une marche régulière à ce progrès et accélérer davantage la colonisation.

L'érection canonique de cette paroisse date de 1851. Il n'y eut que le territoire situé dans la seigneurie de Champlain qui fut inclus dans le décret érigeant la nouvelle paroisse, en sorte que les Chutes, le rang St-Pierre et autres parties de la seigneurie de Batiscan continuèrent à faire partie de Saint-Stanislas et de Sainte-Geneviève.

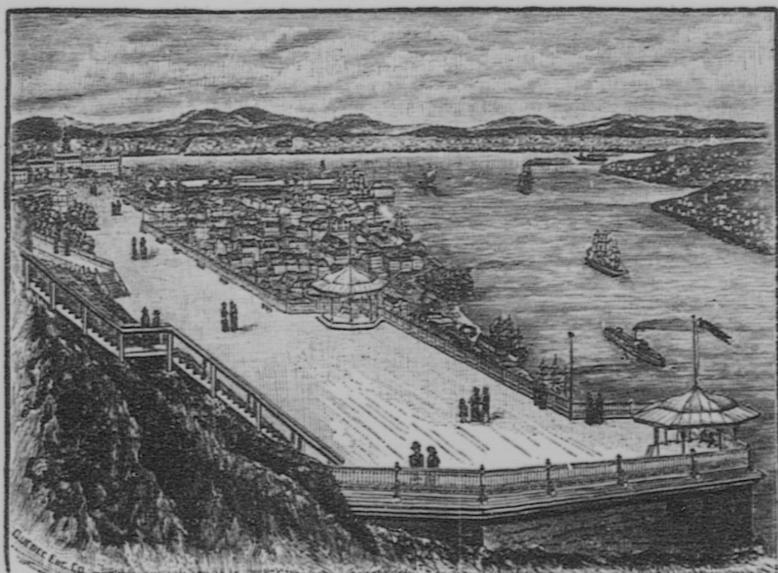
Ce fut en 1849, à l'instigation de Messire P. Patry, que l'on se mit à l'œuvre pour constituer en paroisse régulière cette partie de la seigneurie de Champlain.

Il y eut d'abord une assemblée, le 26 novembre de cette année (1849), dans la demeure de M. Michel Trudel, dans laquelle assemblée on décida de faire acquisition d'un terrain pour une chapelle et où furent élus pour être syndics, MM. Michel Trudel, Louis Carignan, François Derouin, Augustin Cosset et François Gervais.

Peu après, une terre appartenant à Raphael Veillet était achetée, puis échangée pour la terre actuelle de la Fabrique appartenant ci-devant à François Gauthier ; elle fut plus tard agrandie et comprend aujourd'hui 2 arpents de front sur 25 de profondeur.

*A suivre.*

---



### LA TERRASSE DE QUEBEC

*Je t'aime, ô ma terrasse aux aspects grandioses :  
 Il voltige à ton front des souvenirs si roses !  
 Quel Canadien n'a pas, par un beau soir d'été,  
 Connue l'enivrement de ton site enchanté !*

.....  
*Devant ce paysage où la nature et l'art  
 Conspirent à l'envi pour charmer le regard :  
 Ce paysage frais, gracieux et sublime,—  
 Ces monts d'azur où l'oeil vole de cime en cime,  
 Ces monts lointains sur qui des nuages brillants  
 Passent à gros flocons comme des aigles blancs ;  
 Là, la grande cascade au refrain monotone ;  
 Puis l'Île d'Orléans, dont chaque toit rayonne ;  
 Ici, Lévis qui prend fièrement son essor  
 Comme un gai satellite autour d'un soleil d'or.  
 Puis là-bas, Charlesbourg, sur un terrain qui penche,  
 Semblant sortir du bois comme une perdrix blanche ;  
 Puis de riants coteaux couronnés de villas,  
 Des forêts de sapins, des bosquets de lilas ;*

Puis pour miroir à tout, cette rade profonde  
 Où les vaisseaux, venus des quatre coins du monde,  
 Perdant souvent leur ancre en nous disant bonsoir,  
 Semblent laisser leur coeur et nous dire : au revoir !  
 C'est un enchantement : plus de mélancolie !  
 L'espoir monte à l'âme, et vous aimez la vie !  
 Dans cette rade en feu, sous un ciel de saphir,  
 Votre oeil croit voir un reflet d'avenir !

.....  
 Je t'aime ! et pour te peindre, oh ! ma strophe est bien pâle,  
 Car sur le globe entier tu n'as pas de rivale !  
 Laisse-moi t'appeler dans mon coeur, dans mes vers :  
 Le bijou préféré de ce bel univers !  
 Mais ton panorama—cette crainte me navre—  
 Deviendrait à mes yeux morne comme un cadavre,  
 Si jamais, de ton site adoré,  
 L'oeil devait contempler un pays égaré !  
 Tu sembles ceindre au coeur la vieille citadelle :  
 D'un passé plein de foi sois le blason fidèle !  
 Que la foule peuplant ton balcon souverain  
 Ne rougisse jamais du credo de Champlain !  
 Ce qui charme, vois-tu sur ces monts, dans ces plaines,  
 Ce sont ces blancs clochers qui brillent par centaines,  
 Et qui lancent, joyeux, vers le gai ciel natal,  
 Leur concert d'angelus si grand, si musical.  
 O Terrasse ! puisses-tu, pour l'âme et les oreilles,  
 Garder autour de toi ces vibrantes merveilles !  
 O pays que j'adore, ô mon pays si beau :  
 Avant d'être apostat, descends dans le tombeau !

L'abbé A. GINGRAS.

*Au Foyer de mon Presbytère.*

---

# ENSEIGNEMENT PRATIQUE

---

INSTRUCTION RELIGIEUSE

---

ELEMENTS DE LA DOCTRINE CHRETIENNE

---

PREMIÈRE PARTIE

---

Dieu, les anges et les hommes

---

*Leçon XVIe. — Du corps et de l'âme*

Dieu vous a donné un corps et une âme comme à Adam. Vous avez un corps ; il mourra. Après la mort, on le portera dans la terre et il deviendra poussière.

Vous avez une âme ; elle ne mourra pas, elle vivra toujours, elle est un esprit. C'est votre âme qui pense, c'est votre âme qui comprend, c'est votre âme qui aime. Votre corps ne peut pas penser, votre corps ne peut pas comprendre, votre corps ne peut pas aimer.

*Prière*

Mon Dieu vous m'avez donné une bouche pour parler, des yeux pour voir, des mains pour travailler, des pieds pour marcher ; vous m'avez donné une âme pour vous connaître et vous aimer. Que vous êtes bon ! Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur et je vous remercie.

---

*Leçon XVIIe. — Création de la première femme*

Au commencement, Adam était seul sur la terre ; il n'y avait encore point d'autres hommes ; il ne pouvait causer avec personne. Dieu lui donna une compagne ; elle s'appela Eve ; elle avait un corps et une âme comme Adam ; ce fut la première femme. Voici comment Dieu la créa : Adam était endormi. Il dormait profondément. Pendant son sommeil, Dieu lui prit une côte (1) ; mais il ne lui fit pas mal. Avec cette côte, Dieu forma le corps d'Eve. Il souffla ensuite dessus et lui donna une âme vivante. Quand Adam s'éveilla, sa joie fut grande ; il se mit à genoux avec Eve, et tous deux adorèrent Dieu et le remercièrent, et Dieu leur donna sa bénédiction.

(1) A cette place (que je vous montre), il y a des os, douze de chaque côté. Ces os s'appellent côtes.

— o (o) — o —

## LANGUE FRANÇAISE

---

COURS ÉLÉMENTAIRE

---

Orthographe et Grammaire

---

DICTÉES

I

L'AMITIÉ FRATERNELLE

Ma sœur Henriette, très discrète, douce et très laborieuse, ne joue jamais le rôle de dénonciatrice ou d'accusatrice, de délatrice ou de calomniatrice. On la cite comme une enfant spirituelle, franche, loyale, très dévouée à ses gentilles compagnes, à son frère cadet, dont elle fait le bonheur par ses prévenances affectueuses et délicates.

EXERCICES.— 1. Donnez le contraire de ; *discret, laborieux, doux, dénonciateur, accusateur, délateur, calomniateur, spirituel, franc, loyal, affectueux*.— (Indiscret, paresseux, brutal, discret, défenseur, louangeur, niais ou sot, faux, déloyal, haineux).— 2. Traduire la dictée au masculin : *Mon frère Henri est très discret*.— 3. Conjuguer : *Je serai discret pendant le repas*.

## II

PHRASES D'APPLICATION.— Voici un élève qui travaille bien.— Votre frère est studieux.— Nos compatriotes figurent dans le cortège de la Saint-Jean-Baptiste.— La procession traversera la grand'rue.— Vos cahiers sont proprement tenus.— On encourage ces cultivateurs.— La croix ou la médaille suffit à ces soldats.— Ce religieux prie et se dévoue.— Nos infirmiers étaient tous malades ou infirmes.

EXERCICE.— Reconnaître et souligner les verbes dans ces exemples.  
Distinguer le verbe *être* et les verbes *attributifs*.

## III

TROISIÈME PERSONNE DU PLURIEL.— Les pronoms de la 3<sup>e</sup> personne du pluriel sont : ils, les, eux, leur, elles.

Lucie et Jeanne viendraient, mais *elles* sont malades.— Mes frères, *ils* ont acheté un lot au Lac Saint-Jean.— Viens *les* complimenter, tu *les* rendras heureux.— Nous allons *leur* dire que tu es ici.— Nos sœurs sont à la campagne ; *elles* étaient fatiguées.— Nos clients sont satisfaits ; ces instruments sont à *eux*.

EXERCICE.— Distinguer les pronoms de la 3<sup>e</sup> personne.  
Reconnaître et souligner les autres pronoms.

## Rédaction

## SUJET A TRAITER

## HISTOIRE D'UNE TOUPIE

1° La toupie parle, elle dit où elle est née et fait son portrait. 2° Elle a été achetée par un petit garçon peu soigneux qui la maltraite. 3° Il la perd. 4° Un cultivateur la trouve et la donne à son fils qui est plein d'attention pour elle, aussi elle est heureuse de lui procurer un plaisir.

Faire un petit récit très simple. Penser les phrases avant de les écrire.

Le professeur pourra faire un récit aux enfants pour les aider dans la composition du devoir.

## SUJET TRAITÉ

1° Je suis née dans une boutique de joujoux. Je suis une toupie, en bois luisant, et je repose sur une pointe brillante qui me permet de tourner rapidement quand je suis bien lancée.

2° J'ai d'abord été achetée par un petit garçon qui n'était pas soigneux. Quand il manquait ses coups, il me frappait avec son pied ; il me laissait souvent passer les nuits dans le jardin, à l'humidité ; c'est ainsi que j'ai perdu ma belle couleur. Je n'étais pas heureuse.

3° Un jour, il me perdit dans un buisson.

4° Je croyais finir ma vie dans le massif où j'avais roulé, mais j'ai été trouvée par un cultivateur qui m'a donnée à son fils. Jean est mon nouveau petit maître, il est très gentil, me soigne bien, aussi je suis heureuse d'être pour lui une occasion de plaisir.

### Récitation

#### L'HIRONDELLE

Dans son nid sous le toit, la petite hirondelle,  
Lorsqu'elle veut fêter ceux qui prennent soin d'elle,  
N'a rien que son gazouillement,  
Mais pour sa mère il est toujours charmant.  
Moi, je suis comme l'hirondelle,  
Je ne sais qu'un seul compliment ;  
Il est bien court, toujours le même,  
Et le voici : Chers parents, je vous aime !

#### COURS MOYEN

### Élocution et Grammaire

#### DICTÉES

##### I

#### L'ORAGE

Vers midi, le temps était devenu menaçant, de gros nuages sombres s'amassaient dans le ciel, la chaleur était accablante, on sentait l'orage approcher. De sourds grondements se firent entendre ; bientôt ils devinrent de plus en plus proches, puis quelques larges gouttes d'eau commencèrent à tomber. Alors toute la petite bande se mit à courir. On arriva juste à temps, car la porte de la maison était à peine fermée, qu'un effroyable coup de tonnerre fit tressaillir tout le monde. Et l'averse arriva, fouettant les vitres, balayant les rues, et couchant par terre les pauvres fleurs.

EXERCICES.—Qu'est-ce que les mots *menaçant*, *accablante*? De quels verbes ont-ils été formés?— Pourquoi *accablante* est-il au féminin singulier?— Pourquoi *fouettant*, *balayant*, *couchant* sont-ils invariables?— Quelle différence y a-t-il entre le participe présent et l'adjectif verbal?

##### II

#### LES ŒUFS D'OISEAUX

La grandeur de l'œuf est généralement proportionnée à celle de l'oiseau. Les œufs de colibri (1) sont de la grosseur d'un petit pois. Ces œufs, au nombre de deux, sont disposés dans un nid de la grandeur d'une coquille de noix, tissé avec du lichen (2) et de la mousse, et garni intérieurement avec du coton. La mignonne et frêle corbeille est suspendue par quelques fils à la branche d'un rosier ou à la feuille d'un aloès (3). L'oiseau lui-même est une miniature (4) d'oiseau ; une pincée de plumes brillantes sur un corps d'insecte. Il est toujours en l'air, volant de fleurs en fleurs ; il a leur fraîcheur et leur éclat. Les œufs du moineau et de la plupart des oiseaux chanteurs sont de la grosseur d'une olive ; ceux du pigeon sont un peu plus petits que ceux de la poule, et ceux de la dinde notamment plus grands.

#### EXPLICATION DES MOTS ET DES PENSÉES

(1) *Colibri*. Les charmants oiseaux désignés communément sous le nom de colibris et d'oiseaux-mouches, appartiennent à l'ordre des passereaux ; ce sont les plus petits de tous les oiseaux, et ceux dont les formes sont les plus gracieuses ; ils ont toujours excité l'admiration par le luxe de leur plumage : ils ont un bec plus long que la queue, des ailes étroites et très allongées ; ils voltigent sans cesse avec un battement d'ailes si rapide, que leurs ailes semblent immobiles.

(2) *Lichen*. Nom donné à divers végétaux cryptogames, qui croissent sur les murs, les rochers, es arbres, etc. Beaucoup de lichens sont employés dans la médecine et dans la teinture.

(3) *Aloès*. Arbre dont on extrait une sorte de résine fort amère et purgative. Cette résine connue aussi sous le nom d'aloès s'emploie sous diverses formes pharmaceutiques, mais surtout sous celle de pilules.

(4) *Miniature*. Objet d'art de petite dimension, travaillé avec délicatesse.

## OBSERVATIONS GRAMMATICALES

**Grammaire proprement dite.** — Volant de *fleurs en fleurs*. Le sens exact c'est que l'oiseau va d'une fleur à l'autre, et fleur pourrait être au singulier ; mais l'oiseau si petit est si vif, si alerte qu'il ne fait que frôler les fleurs et paraît en toucher plusieurs en même temps ; de là le pluriel du nom fleurs.

**Familles de mots.** — Proportion, proportionner, proportionnellement, proportionnel, proportionnellement, proportionnalité. — Coque, coquille, coquiller, coquillage, coquillart, (pierre calcaire renfermant des coquilles), coquilleux, coquillier (collection de coquilles.)

**EXERCICES.** — Expliquez l'orthographe de *proportionnée, disposés, tissé, garni, suspendu*. — Quelle est la fonction de *cette, de ces oeufs, de une miniature*? — Quels sont les principaux oiseaux chanteurs de notre pays? — Analysez la première phrase de la dictée.

## Exercices de mémoire

## I

## LE PAPILLON ET L'ENFANT

“ Papillon, joli papillon,  
Venez vite sur cette rose ;  
Pour vous avec ce frais bouton  
Je l'ai cueillie à peine éclore. ”  
Ainsi chantait un jeune enfant,  
Et le voilà qui se dispose  
A saisir l'insecte brillant,  
Pour peu que sur elle il se pose.  
L'insecte était malin ; il répond : “ Serviteur !  
J'ai vu le piège, ami, je ne vois plus la fleur. ”

*Morale* : Que de fois les précipices sont cachés par des fleurs ! Il dépend de nous de ne pas nous laisser séduire par les tentations et les sollicitations mensongères.

## II

## LE PAYS

Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,  
Le devant de la porte où l'on jouait jadis ;  
L'église où, tout enfant et d'une voix légère,  
Vous chantiez à la messe auprès de votre mère,  
Et la petite école où, traînant chaque pas,  
Vous alliez le matin ; oh ! ne la quittez pas !  
Car une fois perdu parmi ces capitales,  
Ces immenses Paris aux tourmentes fatales,  
Repos, franche gaieté, tout s'y vient engloutir,  
Et vous les maudissez sans en pouvoir sortir.  
Croyez qu'il sera doux de voir un jour peut-être  
Votre fils étudier sous votre bon vieux maître,  
Dans l'église avec vous chanter au même banc  
Et jouer à la porte où l'on jouait enfant.

BRIZEUX.

**BRIZEUX.** Poète breton, qui a exprimé d'une manière fort touchante tous les sentiments délicats qui ont rapport à l'amour du pays. — Cette pièce de vers n'a pas besoin d'explications : vivre heureux et obscur près des siens vaut mieux que de se laisser entraîner loin d'eux par un mirage trompeur.

### Rédaction

#### SUJET A TRAITER

Faites-nous connaître votre grand-papa et votre grand'maman ; dites comment vous cherchez à leur être agréable.

#### DÉVELOPPEMENT

Grand'papa et grand'maman habitent une maisonnette au bout du village, près de la maison de papa et de maman. Ils ont tous deux des cheveux aussi blancs que la neige ; leur visage et leurs mains sont tout ridés ; c'est qu'ils ont travaillé beaucoup autrefois ; ils ont de bons yeux, bien doux ; ils m'aiment beaucoup, et moi, je vous assure que je le leur rends bien.

Je fais tout mon possible pour leur être agréable : Je cherche toujours à leur rendre service ; grand'papa égare souvent ses lunettes, c'est toujours moi qui les lui trouve ; grand'maman ne marche plus guère sans soutien, souvent elle s'appuie sur moi, et je suis son bâton de vieillesse, comme elle dit. Lorsque je me trouve près d'eux, jamais ils ne se dérangent, je me charge d'aller chercher ce dont ils ont besoin. Ils me disent que suis un bon petit garçon. Moi, je pense que tous ceux qui ont le bonheur d'avoir un grand'papa et une grand'maman doivent faire ce que je fais.

Le bon Dieu bénit ceux qui observent fidèlement le quatrième de ses commandements : *Tes père et mère honoreras afin de vivre longuement.*

#### COURS SUPÉRIEUR

### Récitation

#### LA LAITIÈRE ET LE POT AU LAIT

Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait  
 Bien posé sur un coussinet,  
 Prétendait arriver sans encombre à la ville.  
 Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,  
 Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,  
 Cotillon simple et souliers plats (1).  
 Notre laitière, ainsi troussée (2),  
 Comptait déjà dans sa pensée  
 Tout le prix de son lait, en employait l'argent,  
 Achetait un cent d'œufs, faisait triple couvée (3) ;  
 La chose allait à bien (4) par son soin diligent.  
 " Il m'est, disait-elle, facile  
 D'élever des poulets autour de ma maison ;  
 Le renard sera bien habile  
 S'il ne m'en laisse assez pour avoir un cochon.  
 Le porc à s'engraisser coûtera peu de son :  
 Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable :  
 J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon.  
 Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,  
 Vu le prix dont il est, une vache et son veau,  
 Que je verrai sauter au milieu du troupeau ?  
 Perrette, là-dessus, saute aussi, transportée :  
 Le lait tombe ; adieu veau, vache, cochon, couvée.  
 La dame de ces biens, quittant d'un œil marri (5)  
 Sa fortune ainsi répandue,  
 Va s'excuser à son mari,  
 En grand danger d'être battue.  
 Le récit en farce (6) en fut fait :  
 On l'appela le Pot au lait.

LA FONTAINE.

EXPLICATIONS.—1. *Souliers plats* : sans talons.—2. *Troussée* : relevée, arrangée.—3. *Faisait tri-ple couvée* : comptant obtenir de ses œufs trois fois plus de poulets.—4. *Allait à bien*, vieille expression : réussissait.—5. *Marri* : repentant, chagrin.—6. *Farce* : comédie bouffonne, action plaisante.

LA FONTAINE. (Jean de), né à Chateau Thierry le 8 juillet 1621, s'est placé à la tête de tous les fabulistes anciens et modernes.

Mettre cette fable en prose.

Réflexions sur le danger de trop compter sur l'avenir.—Rapprocher de cette fable ces proverbes : *Qui compte sans son hôte compte deux fois ;—Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis à terre.*

## Composition

### SUJET

Lettre à un camarade qui vous a demandé votre cahier pour y copier un devoir.

#### SUJET TRAITÉ

Cher ami,

Il me coûte beaucoup de refuser quelque chose à un camarade, mais à cause même de l'intérêt que je te porte, je me vois obligé de ne pas céder à ton désir. Tu comprendras, j'espère, que c'est uniquement pour ton bien que j'agis ainsi.

Ce devoir de rédaction, donné dans le but d'exercer l'intelligence, d'habituer à s'exprimer correctement, ne serait plus, si je consentais à te prêter mon cahier, qu'une simple copie dont tu ne tirerais aucun profit.

Tu devrais comprendre que ce mode de travail est non seulement improductif, mais même fort nuisible au développement de l'esprit.

Et, viennent les examens, si tu as pris l'habitude de copier tes devoirs tu ne seras pas capable de faire tes compositions ; tu chercheras alors à commettre quelque fraude, à copier sur un camarade qui pourrait t'induire en erreur. Et puis, tu t'exposeras à être découvert, exclu, chassé honteusement. Te souviens-tu de la fable du geai qui, ayant voulu se parer des plumes du paon, fut reconnu, bafoué et battu par ceux dont il avait emprunté la parure ? Garde-toi de l'imiter. N'emprunte à personne ce que tu n'as pas acquis par ton labeur, ou alors, si tu ne possèdes rien, ne cherche pas à te mêler à ceux qui possèdent quelque chose.

Ainsi, habitue-toi à faire des travaux personnels, tu éviteras bien des désagréments et tu en tireras toutes sortes d'avantages. Rappelle-toi que ce que l'on a trouvé, pensé soi-même et rédigé ensuite, se grave beaucoup mieux dans la mémoire.

Et d'ailleurs, mon cher ami, ta conscience ne te dit donc rien ? Tu ne te sens donc pas coupable de tromper ainsi notre maître et tes camarades ? Car tu les trompes : tu donnes à ton maître une opinion fautive de ton savoir, de ta valeur, et tu usurpes des places, des récompenses que d'autres élèves méritent.

Ainsi, mon cher ami, je t'en prie, n'écoute pas la perfide et malfaisante paresse qui te souffle de copier ton devoir. Efforce-toi de le faire toi-même sans aucun aide.

Je ne demande pas mieux, si je puis te sortir d'embarras, que de te donner des conseils, des idées, mais il ne m'est pas possible de faire autre chose.

Ne m'en veux pas, et reçois, cher ami, une bien cordiale poignée de main.

## Orthographe, Idées et Grammaire

### DICTÉES

#### I

#### LE CHEMIN DE FER DE QUÉBEC AU LAC SAINT-JEAN

On peut dire que la construction du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean a été une merveille de persévérance, de *ténacité* et de *prévision*. Les *promoteurs* de l'entreprise avaient vu clairement au fond des choses et devant eux, et pendant que

tout le monde, ou à peu près, les *accusait* de vouloir uniquement *atteindre*, pour les exploiter, les riches forêts qui enveloppent chaque versant des Laurentides, eux, tranquillement, sourds aux *commérages*, *avançaient* toujours en tournant les montagnes, *traversaient* bientôt la chaîne entière, cette chaîne *tumultueuse* dont on peut contempler de la *capitale* l'énorme marée de monts et de caps s'échafauder et *s'exhausser* indéfiniment vers l'horizon lointain. Bientôt même, et pour ainsi dire silencieusement, ils avaient laissé *loin, bien loin* derrière eux, les derniers *contreforts* de la chaîne, et toujours comme en se glissant, ils avaient atteint le lac Edouard, plus d'à moitié chemin entre Québec et le Lac fameux qui, jusqu'alors, n'avait été qu'une légende. Un an plus tard, la "légende" elle-même était atteinte, et les rives silencieuses, les rives encore si sauvages, si désertes du lac Saint-Jean *entendaient* le cri *trionphant* de la locomotive.

ARTHUR BUIES.

(*Le chemin de fer du lac Saint-Jean, 1895.*)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Que* : cette conjonction est souvent employée d'une manière euphonique comme dans *je sais que vous êtes sincère*. En réalité *je sais quoi ? vous êtes sincère*. Dans ce texte on pourrait la remplacer par deux points :—*ténacité* : qualité qui fait *tenir* ferme malgré les résistances, ou les forces contraires.—*prévision* : vision d'avance : différence avec *prévoyance* : La *prévoyance* est la *faculté*, la puissance de *prévoir* : la *prévision* est l'*acte* de *faculté*.—*promoteurs* : ceux qui poussèrent l'entreprise, qui la lancèrent.—*accusait* : le sujet ? *le monde* : singulier.—*atteindre* : *atteignant, atteint* : *j'atteins, tu atteins, il atteint ; j'atteignis, tu atteignis, il atteignit*, etc.—*Commérage* : bavardages des gens qui parlent sans discrétion.—*avançaient* : le sujet : eux.—*traversaient* : même sujet.—*tumultueuse* : c'est-à-dire où les montagnes sont soulevées sans ordre, sans régularité.—*la capitale* : Québec.—*s'exhausser* : ne pas confondre avec *exaucer* ; *s'exhausser* signifie s'élever, monter.—*loin, bien loin* : pléonasmisme et gradation pour insister.—*contreforts* : pilier qui sert d'appui à un mur. On parle ici des petites ramifications de montagnes qui se détachent de la chaîne principale.—*entendaient* : ce verbe est souvent confondu avec *attendre* ; bien expliquer la différence : On *entend* un bruit ; on *attend* quelqu'un qui va venir.—*trionphant* : mettez un équivalent : *victorieux* : la locomotive a vaincu les obstacles, elle a passé par-dessus.

## Analyse

ANALYSER LA PHRASE SUIVANTE :

*On peut dire que la construction du chemin de fer de Québec au lac St-Jean a été une merveille de persévérance, de ténacité et de prévision.*

Deux propositions :

1° *On peut dire*, principale.

2° *La construction du chemin de fer et le reste*, complétive directe de *dire*.

—La conjonction *que* est euphonique ; on pourrait la remplacer par deux points (:)

—*construction* : sujet de *a été*.

—*merveille* : attribut de *construction*.

—*chemin de fer* : analyser en une fois (nom composé) compl. dét. de *construction*.

—*Québec et lac St-Jean* peuvent être considérés comme compl. cir. de *allant* (sous-entendu après *chemin de fer*.)

—*persévérance, ténacité, prévision* : compl. déterm. de *merveille*.

L'analyse de chaque mot est facile après ces remarques.

## II

### LE FEU DANS LES BOIS

Quel spectacle grandiose et mystérieux, *en apparence*, que le feu dans les bois ! Vous le voyez s'allumer subitement, à droite, à gauche, devant vous, sur vingt points.

à la fois, *poussé* par une force inconnue, dévorant *sans merci* les arbres les plus *robustes*, tandis que les broussailles rampantes lui échappent. L'air est plein d'une poussière ardente, *coupée* de longues flammèches qui, en s'envolant dans toutes les directions, *vont* porter l'incendie dans des endroits jusqu'alors *épargnés*, pendant que d'autres, *tout* voisins du *fléau*, restent *intacts*. Là où le feu a pour ainsi dire sauté au-dessus du dôme de la forêt, pour aller au loin distribuer ses colères, apparaissent de grands arbres, secs et *dénuvés*, solennels, *impassibles* comme des rangées de squelettes, sans une branche jusqu'à la *mi-hauteur* du tronc, et laissant tomber de leur moitié supérieure leurs feuilles mortes, une à une, lentement, par intervalles, comme les pleurs *silencieux* qu'on verse dans l'abandon.

ARTHUR BUIES.

Explications et exercices. — *en apparence* : remplacez par un seul mot ... apparemment. — *voyez* : donnez le singulier ; *tu le vois*. Donnez le pluriel de *tu le voyais* : vous le voyiez. — *poussé* : à quel mot se rapporte ce participe ? au pronom *le* qui remplace *que* masc. singulier. — *sans merci* : que veut dire cette expression ? sans *pitié*, sans *miséricorde*. — *robuste* : un synonyme : *fort*. — *coupée* : justifiez le féminin : pas d'auxiliaire s'accorde avec *poussière*, féminin singulier. — *vont* : récitez tout le temps : Je vais, tu vas il va, nous allons, vous allez, ils vont. — *épargnés* : pas d'auxiliaire, accord avec *endroit* masc. pluriel. — *tout* : adverbe invariable, pourrait varier par euphonie quoique adverbe devant un mot féminin commençant par une consonne ou une *h* aspirée. — *fléau* : donnez le sens propre : que signifie-t-il ici au figuré ? agent dévastateur. — *intacts* : non touchés. Donnez des mots de la même famille ? *tact, tactile*. — *dénuvés* : dépouillés de leurs feuilles. — *impassibles* : qui semble ne pas sentir, qui ne manifeste aucun sentiment. Mots de la même famille : *passion, passion, pâtir*. — *mi-hauteur* : moitié de la hauteur ; *mi* signifie demie, moitié à mi-chemin ; on trouve ce mot dans *midi, minuit, parmi, milieu*, avec sens de *moitié*. — *silencieux* : au masculin : *pleurs* est le plus souvent employé au pluriel, au singulier on dit *un pleur*.

Rechercher le sujet de tous les verbes de la dictée. Nombre et personne.

## Analyse

## I

*L'air est plein d'une poussière ardente, coupée de longues flammèches, qui, en s'envolant dans toutes les directions, vont porter l'incendie dans des endroits jusqu'alors épargnés.*

Principale : *L'air est plein d'une poussière ardente, coupée de longues flammèches.*

Complétive explicative de *flammèches* : *qui en s'envolant dans toutes les directions vont porter l'incendie dans des endroits jusqu'alors épargnés.*

— La principale n'a pas des difficultés.

— *en s'envolant dans toutes les directions* est un complément circ. de *vont* ; il a été placé avant par inversion pour ne pas séparer *vont* de *porter*. C'est le mot *envolant* surtout qui est complément de *vont*.

— *porter* (pour porter) : compl. indir. de *vont*.

— *jusqu'alors* : Locution adverbiale compl. circ. de *épargnés*.

— *épargnés* : participe adj. complément attributif de *endroits*.

Après ces remarques, l'analyse n'offre plus de difficultés.

## II

*La gloire véritable, née de réels mérites, s'appuie sur des œuvres, et à mesure que ces œuvres se développent et grandissent, elle-même jette un éclat de plus en plus resplendissant.*

DEUX PRINCIPALES COORDONNÉES :

1° *La gloire véritable, née de réels mérites, s'appuie sur des œuvres*

2° *et (lien) elle-même jette un éclat de plus en plus resplendissant.*

Deux complétives circonstancielle dont une, la deuxième, est elliptique : à mesure que (*bien*) *ces œuvres se développent et* (sous entendu) ; à mesure que *ces œuvres*. Ces complétives se rapportent à *jette* ; elle est placée en avant par inversion.

— *née de réels mérites* : *née* est un complément attributif ou qualificatif de *gloire*. Ce complément est lui-même complément indirect.

— *à mesure que* : locution conjonctive qui rattache chacune des complétives au verbe *jette* de la seconde principale.

— *de plus en plus* : locution adverbiale, modifie *resplendissant*.  
Après ces remarques, faire l'analyse de chaque mot.

## Enseignement agricole

### Exercices spéciaux pour les écoles rurales

#### DICTÉES.

##### I

#### LA COUR DE LA FERME

La cour de la ferme est très animée. Le garçon de labour dételle le cheval ; un jeune poulain bondit près de là. Des vaches se dirigent vers l'abreuvoir ; les oies s'enfuient, le col allongé et en battant des ailes.

Une servante est entourée de poules et de poussins ; elle leur jette par poignées des graines qu'elle porte dans son tablier. Le coq chante pour appeler les poules en retard ; les pigeons descendent du toit ; un moineau, rusé comme ils le sont tous, dérobe prestement quelques grains. Les canards barbotent dans l'eau.

De son nid, perché au faite d'un orme, un merle observe ce qui se passe.

Un chien étendu devant la porte paraît indifférent et endormi. Ne vous y fiez pas cependant. Médor a l'oreille fine ; il a une grosse voix et de belles dents, c'est lui qui garde la ferme.

EXERCICE.—Distinguer les mots variables des mots invariables. Reconnaître les mots sujets. Trouver les participes passés et en justifier l'orthographe.

##### II

#### LES ŒUFS

Les œufs sont un excellent aliment. Frais et peu cuits, ils se digèrent parfaitement, tandis que, quand ils sont durs, ils sont plus lourds à l'estomac. Altérés par la putréfaction, ils deviennent impropres à la consommation et répandent, quand on les casse, une odeur repoussante. Divers moyens ont été proposés pour conserver les œufs ; le meilleur est de les plonger dans un bain d'eau de chaux et de les placer ensuite dans une cave où la température reste toujours la même.

EXERCICES.—Analyse de la première phrase. Justifier l'orthographe des mots *cuits*, *durs*, *altérés*. Pourquoi *casse* au singulier ? Fonction de *les*, dans : *on les casse* ? Le sens du mot *putréfaction*, dans la troisième phrase.

##### III

#### L'ÉCUREUIL

L'écureuil est un *joli petit* animal qui n'est qu'à moitié *sauvage*. Il est *propre*, *léste*, *vif*, *alerte*, très *éveillé*, très *industriel*. Il a les yeux *pleins* de feu, le corps *nerveux*, les membres très *dispos*. Il ne s'engourdit pas pendant l'hiver.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Qu'est-ce que l'écureuil ? De quoi vit-il ? Est-ce un animal utile ? Faites-en le portrait.—Que veut dire *alerte* ? (*agile*), *industrieux* ? (*adroit*, *habile* à se tirer d'affaire).—*Les yeux pleins de feu*, c'est-à-dire des yeux très vifs et très brillants.—*Corps nerveux* : qui a de la force, de la vigueur, de l'agilité.—*Membres dispos* : peu sensibles à la fatigue et toujours prêts à agir.

EXERCICES.—Relever la dictée au pluriel. Analyser les verbes : temps, personne. Expliquer les homonymes : *corps*, *cor* ; *chant*, *champ*. Construire une phrase avec chaque mot.—Conjuguer le verbe *permettre* au passé ind., et au conditionnel passé.

### Devoir d'Invention

Former de petites phrases dans lesquelles entreront les mots suivants :

*Laboureur, terre. Charrue, chevaux, boeufs. Labouré, sème, blé.*

Exemple : Le *laboureur* laboure la *terre*. Il se sert d'une *charrue* traînée par des *chevaux* ou des *boeufs*.

Lorsqu'elle est *labourée*, il y sème du *blé*.

### Récitation

#### LES ÉPIS VIDES

Les épis chuchotaient, ondoyant dans la plaine.  
Les épis droits, levant une tête hautaine,  
Insultaient aux épis vers la terre couchés.  
Ceux-ci leur répondaient : " Allez, soyez superbes.  
Mais lorsque l'on fera la dépouille des gerbes,  
Alors, vides épis, vous serez arrachés,  
Jetés aux quatre vents comme une paille vaine ;  
Et l'on prendra le grain dont notre tête est pleine,  
Et qui nous fait tenir penchés."

— RATISBONNE.

### Rédaction

" PIERRE QUI ROULE N'AMASSE PAS DE MOUSSE. "

François a exercé successivement trois ou quatre métiers que vous indiquerez. Tous lui déplaisent. Vous direz pourquoi François est allé mourir à l'hôpital. Réflexions.

#### DÉVELOPPEMENT

Ce proverbe : " Pierre qui roule n'amasse pas mousse ", s'applique habituellement à un homme inconstant qui change souvent d'état ou de profession, qui ne met pas de suite dans ses occupations et qui ne parvient jamais à acquérir la fortune.

Le père de François était un honnête cultivateur. Homme laborieux et d'une conduite irréprochable, il voulait laisser à son fils une propriété qui n'était pas très étendue, mais qui pouvait le mettre à l'abri du besoin : il voulait en faire un cultivateur comme lui. François avait des idées qui étaient loin de ressembler à celles de son père. Je veux être forgeron, lui dit-il un jour. Le père fit des remontrances, des objections ; notre jeune étourdi ne voulut rien entendre. Le bruit de l'enclume et du marteau avait frappé son imagination. Le père, désolé d'un pareil entêtement, mit son fils en apprentissage. François changea de maître plusieurs fois ; et dès qu'il fut sur le point d'exercer lui-même son métier, il l'abandonna, le trouvant trop pénible. Il rêva alors de devenir couvreur. Là, au moins, il vivrait au de-

hors, en plein air, ce serait plus gai. Pour cela, il fallut faire un second apprentissage qui lui enleva une partie de son avoir.

François, une fois encore, ne trouva pas le métier de son goût. Monter sur les toits, par des temps plus ou moins bons, au risque d'y perdre la vie, ce n'est pas chose très agréable. Bref, il quitta métier et camarades et alla prier un menuisier de le prendre pour apprenti. Il resta plusieurs années ainsi, mais, en changeant de métiers, il avait avancé en âge et, avec l'âge, les infirmités commençaient à se faire sentir. Il tomba malade. Ayant dépensé ce que son père lui avait laissé et n'ayant rien gagné, il fut obligé d'entrer à l'hôpital où il mourut.

Si, dans son jeune âge, François eût cédé aux désirs de son père quand celui-ci voulait le garder près de lui, il aurait pu jouir du bien-être que son travail lui aurait procuré, il aurait pu vivre heureux. Mais, en agissant à sa tête, en ne sachant se fixer nulle part, il a vérifié le proverbe : " Pierre qui roule n'amasse pas de mousse ", et en courant les métiers il a récolté la misère,

## Enseignement Anti-Alcoolique

### DICTÉES

#### I

#### DEVOIRS ENVERS LE CORPS

Les devoirs envers notre corps, qui nous *défendent* de le détruire par le suicide, nous défendent aussi toute blessure volontaire, tout excès et toute imprudence qui auraient pour résultat d'affaiblir le corps et d'épuiser peu à peu ses forces. *L'intempérance*, le *surmenage* du corps ou de l'esprit ruinent la santé et condamnent à un rapide dépérissement. Il ne sera pas moins nécessaire d'observer scrupuleusement les lois de l'hygiène et de la propreté dont la médecine recommande particulièrement l'usage, précisément parce qu'elle a l'expérience du rôle important qu'elles jouent dans la conservation de l'intégrité corporelle.—

P. BETHENOD.

1. QUESTIONS.—Qu'entendez-vous par l'intempérance,—le surmenage ?
2. Analyser le mot *toute*, dans *toute* blessure, *toute* imprudence.
3. Rendre compte de l'accord du verbe : *défendent*.

#### II

#### L'ALCOOLISME

L'alcoolisme compromet la sécurité publique en poussant à la violence et au crime. Il peuple les hospices, les asiles d'aliénés et les prisons. Partout où la consommation de l'alcool augmente, l'on voit diminuer le nombre des hommes parfaitement sains. Il détruit la famille. Il accroît la mortalité. Il atteint la nation dans ses forces essentielles, dans les sources mêmes de la vie.

QUESTIONS : — Qu'est-ce que l'*alcoolisme* ?—La maladie causée par l'abus des boissons contenant de l'alcool.

- 2 Donnez un synonyme d'hospice : *hôpital* ; d'aliénés : *fous*.

### Lecture en classe.

AVIS DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE (FRANCE) SUR LES DANGERS QU'ELLE TRAINE L'ABUS DES BOISSONS ALCOOLIQUES.

Ecrivez, d'après le *Dictionnaire*, le sens des mots en italique.

"L'alcool agit d'abord sur le *foie* en le congestionnant ; mais lorsque l'usage des boissons alcooliques devient copieux et continu, survient une véritable inflammation, puis la *suppuration* du foie ou l'augmentation de son volume, ou même sa *dégénérescence*.

Il congestionne les *poumons* et leur donne une disposition extrême à s'enflammer. De là viennent : la toux sèche, *quinteuse*, opiniâtre, de beaucoup de buveurs, la fréquence de la *fluxion de poitrine*, de la *bronchite*, avec ou sans *phthisie consécutive*, mais presque toujours avec complication de *maladie du cœur*.

“En traversant les *reins*, l'alcool excite leurs fonctions ; si cette excitation se répète fréquemment, le tissu des *reins*, comme celui du *cerveau*, du *foie* et des *poumons*, se congestionne et s'enflamme ; alors surviennent des douleurs de reins, et les maladies qui en sont la conséquence. Les douloureuses opérations qu'elles nécessitent font de la vie un affreux supplice.

“L'abus des boissons alcooliques, avant même d'avoir produit tous ces désordres matériels ; et les troubles de santé qu'ils entraînent, rend les ivrognes plus accessibles aux maladies *accidentelles*, aggrave ces maladies, et compromet de la manière la plus sérieuse la cicatrisation des blessures ou le succès des opérations.

“L'empoisonnement alcoolique invétéré a des conséquences plus redoutables encore : une blessure minime, qui serait sans gravité chez un homme sobre et sain, devient souvent, chez l'ivrogne, le point de départ d'accidents terribles.”

### L'abus des alcools.

Sous ce titre, Jean des Erables, un auteur bien connu dans notre province, vient de publier une brochure très instructive. Cet ouvrage, qui est approuvé par l'autorité ecclésiastique, se vend 5 centimes seulement. Une grande réduction est faite sur les commandes d'au moins 100 exemplaires.

Les instituteurs et les institutrices trouveront dans cet opuscule des faits et des idées propres à rendre l'enseignement anti-alcoolique intéressant et efficace.

S'adresser à l'auteur, aux Trois-Rivières.

### MATHÉMATIQUES : ARITHMÉTIQUE, CALCUL MENTAL

79. Comptez de 10 en 10 jusqu'à 120. Faites l'inverse.
80. Deux fois 10 ? 3 fois 10 ? 4 fois 10 ? Ainsi de suite jusqu'à 12 fois 10 ?
81. Faites l'inverse : 10 fois 12 ? 10 fois 11 ? 10 fois 10 ? Ainsi de suite jusqu'à 10 fois 2 ?
82. Dix en 10 ? 10 en 20 ? Ainsi de suite jusqu'à 10 en 120 ?
83. Partant de 1, comptez par 10 jusqu'à 121. Partant de 121 faites l'inverse.
84. Partant de 2, comptez par 10 jusqu'à 122. Partant de 122 faites l'inverse.
85. Partant de 3, comptez par 10 jusqu'à 123. Partant de 123 faites l'inverse.
86. Partant de 4, 5, 6, 7, 8, 9, comptez par 10 jusqu'à 124, 125, 126, 127, 128, 129, et dans chaque cas faites l'inverse.
87. Combien y a-t-il de classes dans chacun des nombres suivants : 8—39—502—6400—57609—362500 ?

*Réponse.*—Chacun des nombre 8—39—502 ne comprend qu'une classe, la classe des unités. Les 3 nombres suivants ont chacun 2 classes : la classe des unités est représentée par 400—609—500, et celle des mille, par 6—57—362.

88. Combien faut-il de chiffres pour former une tranche entière, ou pour représenter une classe entière d'unités ?

*Réponse.*—Pour représenter une classe entière d'unités il faut 3 chiffres.

89.—La valeur d'un chiffre varie selon le rang qu'il occupe dans le nombre. Ainsi dans le nombre **333**, le **3** de droite vaut **3 unités** ; le **3** du milieu, **3 dizaines** ou **30 unités** ; le **3** de gauche, **3 centaines** ou **30 dizaines** ou **300 unités**. Cette valeur donnée au chiffre par le rang qu'il occupe s'appelle *relative* ou de *position*, tandis que la valeur que le chiffre tient de sa forme s'appelle valeur *absolue* ou de forme.

90. Quelle est la valeur absolue du chiffre 4 dans 14—45—431 ; du chiffre 5 dans 519—53—15 ; du chiffre 9 dans 92—19—900 ?

*Réponse.*—La valeur absolue du chiffre 4 est 4 dans 14—45—431 ; celle du chiffre 5 est 5 dans 519—53—15, et celle du chiffre 9, est 9 dans 92—19—900.

91. Quelle est la valeur relative du chiffre 2 dans 2—12—29—215 ; du chiffre 6 dans 60—609—16—6 ; du chiffre 8 dans 18—1800—83—8 ?

*Réponse.*—La valeur relative du chiffre 2 est 2 unités dans 2 et dans 12 ; 2 dizaines dans 29 ; 2 centaines dans 215. Celle du chiffre 6 est 6 dizaines dans 60 ; 6 centaines dans 609 ; 6 unités dans 16 et dans 6. Celle du chiffre 8 est 8 unités dans 18 ; 8 centaines dans 1800 ; 8 dizaines dans 83, et 8 unités dans 8.

92. Quelles sont les unités représentées par un chiffre placé, à partir de la droite d'un nombre au premier rang, au deuxième rang, au troisième rang.

*Réponse.*—Les unités sont représentées par le chiffre placé au 1er rang à droite ; les dizaines, par le chiffre placé au 2e rang ; les centaines, par le chiffre placé au 3e rang.

#### PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

47. Un ouvrier a travaillé pendant 42 jours et il a reçu \$45.85 ; pendant 19 jours il a été payé 90¢ par jour. Dites combien il a été payé par jour pendant le reste du temps :

48. Une couturière employait 6 ouvrières, à chacune desquelles elle donnait 36¢ par jour. Elle achète deux machines à coudre de \$47.60 chacune et elle fait alors le même ouvrage avec 4 ouvrières. Dans combien de jours aura-t-elle gagné ce que lui coûtent les machines ?

49. Un ouvrier a économisé \$252.60 dans une année de 365 jours, après avoir dépensé en moyenne pour sa nourriture et son entretien 36¢ par jour. On demande quel était le prix de sa journée de travail, s'il s'est reposé le dimanche et 13 jours de fête.

50. Un marchand achète une pièce d'étoffe à raison de \$1.60 les 5 verges et il la revend \$3.20 les 8 verges. Il réalise ainsi un bénéfice de \$5.04. Quelle est la longueur de la pièce ?

51. Un ouvrier gagne 90¢ par jour, sa femme 48¢ et ses trois enfants chacun 36¢ ; la dépense totale est de \$1.05, par jour. Quelle est l'économie annuelle si l'on compte 62 jours de repos dans l'année ?

52. Deux ouvriers travaillant ensemble pendant 23 jours ont gagné \$46.00 ; si l'un gagne 95¢ par jour, quel est le prix de la journée de l'autre ?

53. Les roues d'une voiture ont 3 verges de circonférence. Combien doivent-elles faire de tours par minute pour parcourir 7920 verges en une heure ?

*Solutions :*

47.  $90¢ \times 19 = \$17.10$ , ce qu'il a reçu pour les 19 jours.  $\$45.85 - \$17.10 = \$28.75$  ce qu'il reçut pour le restant du temps, c'est-à-dire pour  $42 - 19 = 23$  jours.

$\$28.75 \div 23 = \$1.25$ . Rép.

48.  $56¢ \times 6 = \$3.36$  ce qu'elle donnait par jour aux 6 ouvrières.

$56¢ \times 4 = \$2.24$  " " donne " " " 4 ouvrières.

$\$3.36 - \$2.24 = \$1.12$  ce qu'elle économise par jour par l'achat des deux machines à coudre.

$\$47.60 \times 2 = \$95.20$ , ce que les machines ont coûté.

$95.20 \div 1.12 = 85$  jours. Rép.

$\$24.15 \div 23 = \$1.05$ , prix de la journée du 2e.

49.  $36¢ \times 365 = 131.40$ , somme dépensée, pour nourriture et entretien.

$\$252.60 + \$131.40 = \$384$ , somme totale gagnée pendant les jours de travail.

$365 - (52 + 13) = 300$  jours de travail.

$\$384 \div 300 = \$1.28$ , prix de la journée de travail.

50.  $\$3.20 \div 8 = 40¢$ , le prix de vente d'une verge.

$\$1.60 \div 5 = 32¢$ , " " d'achat " "

$40¢ - 32¢ = \$0.08$ , le bénéfice sur une verge.

$\$5.04 \div \$0.08 = 63$ . Rép. 63 verges.

51.  $\$0.90 + \$0.48 + (3 \times \$0.36) = \$2.46$ , salaire journalier de la famille.

$365 - 62 = 303$ , nombre de jours de travail dans l'année.

$\$2.46 \times 303 = \$745.38$ , somme gagnée par la famille dans 1 année.

$\$1.05 \times 365 = \$383.25$  la dépense totale annuelle.

$\$745.38 - \$383.25 = \$362.13$ , l'économie annuelle.

52.  $\$0.95 \times 23 = \$21.85$ , somme gagnée par le 1er, dans 23 jours.

$\$46 - \$21.85 = \$24.15$ , somme gagnée par le 2e, en 23 jours.

$\$24.15 \div 23 = \$1.05$ , prix de la journée du 2e.

53.  $7620 \div 3 = 2640$  nombre de tours que la roue doit faire pour parcourir une distance de 7920 verges. 2640 tours dans 1 heure ;  $2640 \div 60 = 44$  tours dans 1 minute.

## PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

48. Un cultivateur a vendu le  $\frac{1}{3}$  de sa récolte de pommes de terre à 40<sup>c</sup> le minot, les  $\frac{3}{4}$  du reste à 35<sup>c</sup> le minot, et enfin les 250 minots qui lui restaient encore à raison de 30<sup>c</sup>. Quelle somme ce cultivateur a-t-il retirée en tout de sa récolte de pommes de terre ?

49. Une personne donne à un de ses neveux le  $\frac{1}{4}$  d'une somme qu'elle considérait comme perdue et qui lui est restituée, à un autre les  $\frac{2}{5}$  de cette somme, à un troisième les  $\frac{2}{7}$  de ce qui lui reste, après avoir prélevé la part des deux autres. Elle réserve encore \$600. pour les distribuer aux pauvres. Combien avait-elle reçu et combien chaque neveu a-t-il eu ?

50. Les frais de construction d'un chemin vicinal, qui relie cinq localités, ont été supportés de la façon suivante :  $\frac{1}{3}$  par la première localité ;  $\frac{1}{4}$  par la deuxième ;  $\frac{1}{6}$  par la troisième,  $\frac{1}{12}$  par la quatrième. La cinquième a eu à faire pour sa part une longueur de 800 verges. Sachant que les frais se sont élevés à \$250. le mille verges, on demande de déterminer la dépense supportée par chacune des cinq localités.

51. Une personne achète un tapis rectangulaire et dont la largeur est les  $\frac{4}{5}$  de la longueur ; elle l'entoure d'une frange qui coûte 80<sup>c</sup> la verge. Le prix de la frange est les  $\frac{2}{7}$  du prix d'achat du tapis. Sachant que le tapis garni de sa frange revient à \$72., on demande quelles sont ses dimensions ?

52. Un bassin est alimenté par deux fontaines : lorsqu'il est vide et étanché, les deux fontaines mettent 14 heures 24 minutes pour le remplir, et la première, coulant seule, emploierait les  $\frac{2}{3}$  du temps nécessaire à la seconde pour le remplir. Mais le bassin a une fuite, et il faut 20 heures pour qu'il se remplisse quand les deux fontaines coulent ensemble. On demande le temps nécessaire à la première fontaine coulant seule pour remplir le bassin supposé vide et non étanché ?

53. Un baril contient 48 gallons de vin. On en retire 6 gallons qu'on remplace par 6 gallons d'eau ; on retire une 2e fois 12 gallons du mélange qu'on remplace par 12 gallons d'eau ; on retire une 3e fois 18 gallons du 2e mélange qu'on remplace par une quantité égale d'eau.

Quelles sont les quantités d'eau et de vin qui se trouvent alors dans le baril ?

43. Le total de deux fractions, dont l'une est 3 fois plus grande que l'autre, est  $\frac{2}{3}$ . Trouvez ces 2 fractions.

*Solutions :*

48. Les derniers 250 minots forment le  $\frac{1}{4}$  du reste précédent. Donc ce reste était de 1000 minots, dont les  $\frac{3}{4}$  font 750 minots. Ces 1000 minots formeraient donc les  $\frac{2}{3}$  de la récolte,  $\frac{1}{3}$  de la récolte, c'est-à-dire, la 1re vente =  $\frac{1000}{2} = 500$  minots ; les  $\frac{1}{3}$  de la récolte, ou la récolte totale =  $\frac{1000}{2} \times 3 = 1500$  minots.

La 1re vente	500 minots	a produit	$40^{\text{c}} \times 500 = \$200.00$
La 2e	750	" " "	$35^{\text{c}} \times 750 = \$262.00$
La 3e	250	" " "	$30^{\text{c}} \times 250 = \$75.00$

Total  $\underline{\$537.50}$

$$49. \quad \frac{1}{4} + \frac{2}{5} = \frac{13}{20}; \quad \frac{20}{20} - \frac{13}{20} = \frac{7}{20}$$

Après avoir prélevé la part des deux premiers neveux, il reste donc à la personne les  $\frac{7}{20}$  de la somme.

Le troisième en reçoit par conséquent les  $\frac{2}{7}$  de  $\frac{7}{20} = \frac{2}{20}$ .

Les trois neveux reçoivent  $\frac{13}{20} + \frac{2}{20} = \frac{15}{20} = \frac{3}{4}; \quad \frac{3}{4} - \frac{3}{4} = \frac{1}{4}$

Les pauvres reçoivent  $\frac{1}{4}$ , c'est-à-dire \$600.00.

La somme entière = \$600  $\times$  4 = \$2400

Le 1er neveu reçut  $\frac{1}{4}$  de \$2400 = \$600; le 2e neveu reçut  $\frac{2}{5}$  de \$2400 = \$960; le 3e neveu reçut  $\frac{2}{20} = \frac{1}{10}$  de \$2400 = \$240.

$$50. \quad \frac{1}{3} + \frac{1}{4} + \frac{1}{6} + \frac{1}{12} = \frac{5}{6}$$

Les quatre premières localités font donc construire les  $\frac{5}{6}$  du chemin; par suite, la cinquième en a à sa charge le reste =  $\frac{1}{6}$ .

Or, un  $\frac{1}{6}$  du chemin fait une longueur de 800 verges. Donc le chemin a une longueur totale de 800 verges  $\times$  6 = 4800 verges, et la dépense totale est de  $(\$250 \times 4800) \div 1000 = \$1200$ .

La 1re aura à sa charge  $\frac{1}{3}$  de \$1200. = \$400; la 2e,  $\frac{1}{4}$  de \$1200 = \$300; la 3e,  $\frac{1}{6}$  de \$1200 = \$200; la 4e,  $\frac{1}{12}$  de \$1200 = \$200; la 5e,  $\frac{1}{6}$  de \$1200 = \$200.

51. Puisque le prix de la frange est les  $\frac{2}{7}$  du prix du tapis, les deux prix réunis valent les  $\frac{7}{7}$ , plus les  $\frac{2}{7}$ , ou les  $\frac{9}{7}$  du prix du tapis. Ainsi les  $\frac{9}{7}$  du prix du tapis valent \$72. Donc le prix du tapis est égal à  $\$72. \div \frac{9}{7} = \$72. \times \frac{7}{9} = \$56$ .

Le prix de la frange =  $\frac{2}{7}$  de \$56 = \$16.

A \$0.80 la verge, la longueur de la frange sera de  $\$16. \div .80 = 20$  verges.

Or cette frange a deux fois la longueur et deux fois la largeur du tapis; une fois la longueur et une fois la largeur du tapis =  $20 \div 2 = 10$  verges ou 30 pieds.

Mais la largeur du tapis n'est que les  $\frac{4}{5}$  de sa longueur.

Donc 30 pieds = la longueur du tapis + les  $\frac{4}{5}$  de la longueur du tapis, ou  $\frac{9}{5}$  de la longueur du tapis,  $\frac{9}{5}$  de la longueur = 30 pds;  $\frac{1}{5}$  de la longueur =  $\frac{30}{9}$ ;

$\frac{5}{9}$  de la longueur =  $\frac{30 \times 5}{9} = 16\frac{2}{3}$  pieds.

$\frac{4}{5}$  de la longueur =  $\frac{30 \times 4}{9} = 13\frac{1}{3}$  pieds, la largeur.

52. La 1re fontaine fait 3 parties dans un temps donné pendant que la 2e en fait 2, ou sur 5 parties, la 1re en fait les  $\frac{3}{5}$  du tout dans un temps donné et la 2e en fait les  $\frac{2}{5}$ .

Les deux fontaines mettent 14 heures et 24 minutes à remplir le bassin lorsqu'il est vide et étanché. La première fontaine remplirait les  $\frac{3}{5}$  du bassin en 14 heures et 24 minutes.

Elle remplirait  $\frac{1}{5}$  en  $\frac{14 \text{ hres. } 24 \text{ m.}}{3}$  ;

“ “  $\frac{5}{5}$  “  $\frac{(14 \text{ hres. } 24 \text{ m.}) \times 5}{3} = 24 \text{ heures.}$

La 2e fontaine remplirait les  $\frac{2}{5}$  en 14 hres. 24 m.

Elle remplirait  $\frac{1}{5}$  en  $\frac{14 \text{ hres. } 24 \text{ m.}}{2}$  ;

“ “  $\frac{5}{5}$  “  $\frac{(14 \text{ hres. } 24 \text{ m.}) \times 5}{2} = 36 \text{ heures.}$

La 1re fontaine coulant seule mettrait 24 heures à remplir ce bassin.

Dans 1 hre elle verse  $\frac{1}{24}$  du contenu.

La 2e fontaine coulant seule mettrait 36 hres.

Dans 1 hre elle verse  $\frac{1}{36}$  du contenu.

Le bassin ayant une fuite, les deux fontaines mettent 20 hrs à la remplir.

Dans 20 hrs les 2 fontaines versent  $\frac{20}{24} + \frac{20}{36} = \frac{60}{72} + \frac{40}{72} = \frac{100}{72}$  du contenu du bassin, c'est-à-dire,  $\frac{28}{72}$  de plus que le bassin ne contiendrait s'il était étanche.

$\frac{28}{72}$  du contenu = ce qui échappe par la fuite dans 20 heures.

Dans 1 heure il en échappe  $\frac{28}{72} \div 20 = \frac{7}{360}$  du contenu ;

Ainsi si la 1re fontaine coulait seule, au bout d'une heure il serait entré  $\frac{1}{24}$  du contenu et il serait sorti  $\frac{7}{360}$  ; il reste donc dans le bassin au bout d'une heure  $\frac{1}{24} - \frac{7}{360} = \frac{8}{360} = \frac{1}{45}$  ;

$\frac{1}{45}$  dans 1 heure.

$\frac{45}{45}$  dans 1 heure  $\times 45 = 45$  heures. Rép.

53. La 1re fois on retire 6 gallons =  $\frac{1}{8}$  du contenu : il reste donc  $\frac{7}{8}$  du contenu = 42 gallons de vin. Le 2e fois, on retire 12 g. =  $\frac{1}{4}$  du contenu ; il reste donc  $\frac{3}{4}$  de 42 = 31  $\frac{1}{2}$  g. La 3e fois on retire 18 g. =  $\frac{3}{8}$  du contenu ; il reste donc  $\frac{5}{8}$  de 31  $\frac{1}{2}$  g. = 19  $\frac{11}{16}$ . Rép. 48—19  $\frac{11}{16}$  gallons de vin = 28  $\frac{5}{16}$  gallons d'eau. Rép.

54. Puisque la plus grande des 2 fractions = 3 fois la plus petite,  $\frac{2}{3}$  la somme de la plus grande et de la plus petite, = 4 la plus petite ; ainsi la plus petite =  $\frac{2}{3} \div 4 = \frac{1}{6}$ .

La plus grande =  $\frac{1}{6} \times 3 = \frac{1}{2}$ . Rép.  $\frac{1}{2}$  et  $\frac{1}{6}$ .

#### RÈGLES DE L'UNITÉ, PERCENTAGE, ETC.

115. Une personne qui avait placé les  $\frac{5}{8}$  de son capital à 3% et l'autre  $\frac{1}{6}$  à 5%, le retire. Après avoir prélevé \$680 pour le paiement de quelques dettes, elle replace ce qui lui reste à 4% ; elle se trouve ainsi avoir augmenté son revenu de \$44.80. On demande quel était son capital primitif ?

116. Une personne a fait de sa fortune deux placements dont le premier ne s'élève qu'aux  $\frac{7}{8}$  du second. Le premier rapporte, par an, 3% et le second 3  $\frac{1}{2}$ %. Au bout de 3 mois, le second placement a rapporté \$12.60

de plus que le premier. A quelle somme s'élevait la fortune totale de cette personne au moment où elle l'a placée ?

117. Divisez 96 en 3 parties proportionnelles aux nombres 5, 3 et 14.  
 118. Divisez 381 en parties inversement proportionnelles aux nombres 4, 7 et 9.  
 119. Quatre ouvriers reçoivent \$364 pour une tâche à laquelle ils ont travaillé, le 1er pendant 15 jours, le 2e pendant 12 jours, le 3e pendant 10 jours et le 4e pendant 8½ jours ; que recevra chacun d'eux ?  
 120. Un oncle laisse à ses trois neveux une somme de \$9680 qu'ils doivent se partager en parties inversement proportionnelles à leurs âges ; l'aîné a 24 ans, le second 16 ans et le dernier 8 ans. Dites la part de chacun.

*Solutions :*

115. 3% ou .03 des  $\frac{5}{6}$  du capital = .02 $\frac{1}{2}$  du capital total.

5% ou .05 du  $\frac{1}{6}$  du capital = .00 $\frac{5}{6}$  du capital total.

Le capital total se trouve donc avoir rapporté .02 $\frac{1}{2}$  + .00 $\frac{5}{6}$  = 03 $\frac{1}{3}$  du capital total.

Le nouveau capital qui est moindre de \$680 que le capital primitif a rapporté \$44.80 de plus que le premier capital.

Si le nouveau placement avait été égal à la somme des deux premiers placements, il aurait rapporté non seulement \$44.80 de plus, mais \$44.80 augmenté de l'intérêt de \$680 à 4%, c'est-à-dire de \$27.20, ou en tout \$44.80 + \$27.20 = \$72.

La différence entre les deux taux .04 - .03 $\frac{1}{3}$  = 00 $\frac{2}{3}$ %.  
 .00 $\frac{2}{3}$  = \$72.

1. ou le capital = 72 ÷ .00 $\frac{2}{3}$  = \$10800. Rép.

116. Soit \$8 le 2e placement, alors le 1er placement sera de \$7.

Au bout de 3 mois, le second placement a rapporté \$12.60 de plus que le premier ; au bout d'un an il aurait rapporté \$12.60 × 4 = \$50.40 de plus que le premier.

\$8 à 3½% pendant 1 an rapportent .28,

\$7 à 3% " " " " .21.

.28 - .21 = 07, ce que serait le surplus, si les placements étaient \$7 et \$8.

Pour chaque somme de .07 contenue dans \$50.40 il y avait \$7 dans le premier placement et \$8 dans le 2e.

$\frac{50.40 \times 7}{.07} = \$5040$ , le premier placement.

$\frac{50.40 \times 8}{.07} = \$5760$ , le deuxième placement.

\$5040 + \$5760 = \$10800.

117. 5 + 3 + 14 = 22. La 1re partie =  $\frac{5}{22}$  de 96 = 21 $\frac{9}{11}$ .

La 2e partie =  $\frac{3}{22}$  de 96 = 13 $\frac{1}{11}$ .

La 3e " =  $\frac{14}{22}$  de 96 = 61 $\frac{1}{11}$ .

21 $\frac{9}{11}$  + 13 $\frac{1}{11}$  = 61 $\frac{1}{11}$  = 96.

118. Si le problème était de diviser 381 en parties proportionnelles à 4, 7 et 9, la partie correspondante à 4, serait la plus petite, celle correspondante à 7 serait moyenne et celle correspondante à 9 serait la plus grande. Dans le cas actuel la division doit être **inversement proportionnelle**, c'est-à-dire que la partie correspondante à 4 sera la plus grande, celle correspondante à 7 sera la moyenne et celle correspondante à 9 sera la plus petite. Il faudra donc diviser 381 dans le rapport des fractions  $\frac{1}{4}, \frac{1}{7}, \frac{1}{9}$ .

Les fractions  $\frac{1}{4}, \frac{1}{7}, \frac{1}{9}$  réduites au même dénominateur deviennent :

$\frac{63}{252}, \frac{36}{252}, \frac{28}{252}$  ; il faudra diviser 381 dans le rapport des nombres 63, 36, 28.  
 $63 + 36 + 28 = 127$ .

La 1re partie =  $\frac{63}{127}$  de 381 = 189

La 2e " =  $\frac{36}{127}$  de 381 = 108

La 3e " =  $\frac{28}{127}$  de 381 = 84

Total 381

119. Il s'agit de diviser \$364 en 4 parties proportionnelles aux nombres 15, 12, 10, 8½.

$15 + 12 + 10 + 8\frac{1}{2} = 45\frac{1}{2}$  ou 91 demi-journées.

La part du 1er =  $\frac{30}{91}$  de \$364 = \$120

" " " 2e =  $\frac{24}{91}$  " \$364 = 96

" " " 3e =  $\frac{20}{91}$  " \$364 = 80

" " " 4e =  $\frac{17}{91}$  " \$364 = 68

Total \$364

120. Les \$9680 doivent être partagées proportionnellement aux fractions :

$\frac{1}{24}, \frac{1}{16}, \frac{1}{8}$ . Réduites au même dénominateur ces fractions deviennent :  $\frac{2}{48}, \frac{3}{48}, \frac{6}{48}$ . Il faudra diviser \$9680 proportionnellement aux nombres 2, 3, 6,  
 $2 + 3 + 6 = 11$ .

La part de l'aîné =  $\frac{2}{11}$  de \$9680 = \$1760

" " du second =  $\frac{3}{11}$  " 9680 = 2640

" " du dernier =  $\frac{6}{11}$  " 9680 = 5280

Total. \$9680

### Premiers éléments de la géométrie pratique

NOTE.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, faites ou faites faire à chaque problème, la figure au tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

RACINE CUBIQUE. Soit à extraire la racine cubique de 145780726447.

La formule est :  $(d + u)^3 = d^3 + 3d^2u + 3du^2 + u^3$ .

Disposition du tableau des opérations de la manière suivante :

A	B	C	D	
3d	3 d + u	$(3 d + u) \times u =$ $3 du + u^2$	$3 d^2 + 3 du + u^2$	145'780'726'447 125 = d <sup>3</sup>
150	152	304	7500 = 3 d <sup>2</sup> 7804	20780 15608 = 3 d <sup>2</sup> u + 3 du <sup>2</sup> + u <sup>3</sup>
1560	1566	9396	811200 = 3 d <sup>2</sup> 820596	5172726 4923576 = 3 d <sup>2</sup> u + 3 du <sup>2</sup> + u <sup>3</sup>
15780	15783	47349	83002800 = 3 d <sup>2</sup> 83050149	249150447 249150447 = 3 d <sup>2</sup> u + 3 du <sup>2</sup> + u <sup>3</sup>

Partageant le nombre en tranches de 3 chiffres chacune, commençant par la droite, on s'aperçoit qu'il y aura 4 chiffres dans la racine.

Effectuons les calculs comme suit : le plus grand cube en 145 est 125, dont la racine est 5. Ne pas oublier que 5 étant le chiffre des dizaines par rapport au chiffre qui vient après lui, le 125 représente 125000, c'est-à-dire, d<sup>3</sup> le cube des dizaines.

Soustrayant 125000 de 145780, ou autrement soustrayant 125 de 145 et abaissant la tranche suivante, on trouve 20780 = 3 d<sup>2</sup> u + 3 du<sup>2</sup> + u<sup>3</sup>, ou (3 d<sup>2</sup> + 3 du + u<sup>2</sup>) + u ; 20780 est donc le produit des deux facteurs (3 d<sup>2</sup> + 3 du + u<sup>2</sup>) et u ; si nous avions un de ces facteurs, nous trouverions facilement l'autre en divisant 20780 par le facteur connu ; malheureusement nous n'avons qu'une partie (d) d'un des facteurs et nous sommes obligés de tâtonner quelque peu pour trouver l'autre partie.

d étant = à 5 dizaines, ou 50 ; d<sup>2</sup> = 2500 ; et 3 d<sup>2</sup> = 7500. Ainsi, après avoir abaissé la 1re tranche, on trouve le triple carré des dizaines, que l'on écrit dans la colonne marquée D.

d étant = à 5 dizaines, ou 50 ; 3 d = 150 ; on met 150 dans la colonne marquée A.

Employant 7500 comme diviseur, on trouve qu'il est contenu 2 fois dans 20780. Donc u = 2 et nous pourrions compléter le diviseur.

Ajoutant 2 à 150 et posant la somme 152, dans la colonne marquée B, multipliant 152 par 2, c'est-à-dire (3 d + u) par u, nous trouvons 304, ou 3 du + u<sup>2</sup> que nous plaçons dans la colonne C.

Ajoutant 304 à 7500, ou 3 du + u<sup>2</sup> à 3 d<sup>2</sup> nous trouvons 7804, c'est-à-dire 3 d<sup>2</sup> + 3 du + u<sup>2</sup>.

Multipliant 7894 par 2, ou 3 d<sup>2</sup> + 3 du + u<sup>2</sup> par u, nous trouvons 15608 3 d<sup>2</sup> u + 3 du<sup>2</sup> + u<sup>3</sup>.

Soustrayant et abaissant la tranche suivante nous avons : 5172726.

Il ne faut pas oublier que maintenant le nombre 52 représente les dizaines par rapport au chiffre qui vient immédiatement après.

Pour trouver les autres chiffres il suffit d'opérer comme pour le 2e chiffre.

Ainsi il faut commencer par trouver 3 d<sup>2</sup> le triple carré de 520. Le procédé suivant permet de trouver ce triple carré très rapidement : Ajoutez le carré du dernier chiffre, c'est-à-dire le carré de 2, ou 4, et les nombres sur la dernière ligne, des colonnes C. et D : 4 avec 304, avec 7804 = 8112 que l'on fait suivre de deux zéros, ce qui nous donne 811200, le triple carré de 520, que l'on écrit dans la colonne D.

d étant = à 52 dizaines, ou 520 ; 3 d = 1560 ; on met 1560 dans la colonne A.

Employant 811200 comme diviseur, on trouve pour quotient 6. Donc u = 6 et nous pourrions compléter le diviseur.

Ajoutant 6 à 1560 et posant la somme 1566 dans la colonne B, puis multipliant 1566 par 6, nous trouvons 9396, que nous posons dans la colonne C.

Ajoutant 9396 à 811200 nous trouvons 820596 que nous écrivons dans la colonne D. Multipliant 820596 par 6 nous trouvons 4923576.

Soustrayant et abaissant la tranche suivante, nous avons 249150447.

Il ne faut pas oublier que 526, la partie de la racine trouvée jusqu'à présent, représente les dizaines par rapport au chiffre qui reste à trouver.

d<sup>3</sup> = 526 dizaines ; pour trouver le triple carré de ce nombre ajoutons ensemble le carré du dernier chiffre, c'est-à-dire le carré de 6, ou 36, et les nombres sur la dernière ligne des colonnes C et D : 36 avec 9396, avec 820596 = 830028, que l'on fait suivre de deux zéros, ce qui nous donne 83002800. etc., etc.

---

## LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

---

### Lettre d'une institutrice

Pour *L'Enseignement Primaire*

---

Mai 1904

Ma chère amie,

Voici mai et ses fleurs. La nature, depuis des siècles, à la même époque, se revêt des mêmes atours ; et cependant, son aspect, chaque année, présente à nos yeux des charmes nouveaux. Sa toilette, toute fraîche, semble être sortie la veille des mains de l'artiste ; c'est qu'en effet, l'artiste divin a des coups de pinceau, des lignes à la portée du cœur, en quelque sens qu'il se tourne.

Je promène partout mes regards, je voyage, en esprit, à mon cher foyer paternel, et, à la veille de tout quitter, à l'instar du poète, je dis à chaque objet qui me vit grandir : Avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme et nous force à vous aimer ! Celui qui s'est demandé : " Pourquoi nous sont-ils si chers, les lieux où nous avons vécu ? ..... Qu'avons-nous laissé de nous-même dans ces muets témoins de notre vie passée ? "..... Celui-là ne savait pas que le cœur se rive aux berceaux et aux tombes. Mais il en est Un qui a mieux compris la pauvre nature. Celui qui l'a pétrie en connaît toutes les fibres sensibles. Il sait qu'il est des souffrances morales au-dessus des conceptions humaines. Aussi a-t-il dit : —et sa parole est immuable— " A vous qui avez tout quitté, je donnerai le centuple en cette vie et le bonheur en l'autre. "

Oui, le bon Maître a des inspirations secrètes qui sont à l'âme endolorie un élixir puissant. Elle souffre et jouit tout à la fois. Si le Calvaire se dresse, le Thabor n'est pas loin. Les apôtres ont vu le Thabor avant le Calvaire, mais on assure qu'en religion c'est tout l'opposé. Les siècles et ses milliers de vierges sont là pour en faire foi. Plus elles ont vieilli au service du Seigneur, plus leur joie est devenue douce et profonde. Oh ! mon Dieu, je suis loin d'en être là !!! Qu'importe, j'avancerai, confiante en la bonté divine. Je ne veux point douter. Les eaux de la grâce perceront les nues et viendront étancher ma soif de bonheur. J'entrerai dans la terre promise, sûre d'y trouver le lait et le miel en abondance.

Au revoir, ma bonne amie. A bientôt, car voici venir les vacances à pas de course.

Ton amie sincère,

HELENE,  
*Institutrice.*

---

#### ERRATA

Plusieurs numéros de la présente livraison contiennent une faute dans la page frontispice. Lisez : Bougainville, né à Paris en 1729, au lieu de 1829.

Même livraison, page 414, 3ième paragraphe, deuxième ligne, lisez : *La remplacée*, au lieu de *remplacé*.

ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE  
QUEBEC

## AVIS AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES ET AUX INSTITUTRICES

Les commissaires qui ont besoin d'institutrices pour leurs écoles pourront s'adresser "à la Trésorière du Bureau de Placement, 672 rue Berri, Montréal."

L'inscription et l'abonnement pour la première année coûtent \$1.50 et 1.00 pour les années subséquentes.

Les institutrices peuvent se faire inscrire et s'abonner en ne payant que la moitié de ces prix.

Les services du Bureau de Placement sont donnés gratuitement aux membres de l'Association des Institutrices Catholiques de la Province de Québec.

Prière de joindre à toute demande d'informations dix centimes en timbre-poste pour les règlements et les formules requises.

St-Bruno, comté de Chambly, P. Q.

JOSEPHINE SAMSON,

Présidente.

---

**Chronique scolaire**


---

M. l'abbé Laroque, récemment nommé visiteur des écoles catholiques de Montréal, est décédé le 15 du mois dernier.

L'école Saint-Louis, de Ville Saint-Louis, près de Montréal, célébrera le cinquantième anniversaire de sa fondation le 1er juin prochain.

*Le Sténographe Canadien* est entré dans sa seizième année de publication. Nos félici-

Une institutrice nous écrit : "Le 24 juin prochain, un joli drapeau canadien-français (le Carillon-Sacré-Cœur) flottera sur mon école. C'est à la demande des enfants et de plusieurs parents qu'à l'avenir, aux jours de fêtes patriotiques et religieuses, notre drapeau national sera fièrement arboré."

Nos félicitations à cette institutrice qui a de nombreuses émules dans la province.

Le Saint-Père recevait, en avril dernier, les professeurs du séminaire romain de l'Apolinaire. *La Semaine Religieuse*, de Montréal, rapporte ce qui suit à ce sujet :

"Tout à coup, en attendant nommer Mgr Bartolini, professeur d'éloquence sacrée :

"Ah ! Monseigneur, s'écria Pie X, apprenez, je vous en conjure, à vos jeunes gens à faire le catéchisme. Un panégyrique de temps à autre, je le veux bien. Mais le catéchisme ! le catéchisme ! !..... Tout est là !"

Avons-nous bien entendu ? Le catéchisme.... Tout est là....

Cette direction s'adresse à tous les prédicateurs. Les prêtres savent au reste que c'est la recommandation de l'Église, de ses saints Pères, de ses conciles.

Mais cette direction s'adresse aussi à tous les laïques, quel que soit leur degré d'instruction. Qu'ils l'acceptent et en fassent le critérium de leurs jugements.

Le pape sait ce qu'il leur convient. Et il dit, il s'écrie que c'est le catéchisme."

On nous demande combien une institutrice doit faire de jours de classe dans l'année. La réponse à cette question se trouve à la page 74 des Règlements du Comité catholique, annexés au Code de M. de Cazes : articles 119, 120, 121.

**The Standard of the World**

**AMEUBLEMENT  
SCOLAIRE**

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

**Canadian Office and School  
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.**

### Références utiles

**Librairie Sainte-Anne.**— J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec.  
A vendre à cette librairie : L'assortiment le mieux varié et le plus complet dans le marché, de fournitures pour écoles et municipalités.

Envoyez vos commandes et elles seront remplies avec soin.

**POUR MUNICIPALITÉS :** — Blancs légaux et avis publics de toutes sortes, rôle de cotisation, reçus de taxes, avis aux retardataires, livres de caisse, registres pour délibérations, cahiers de recensement, registres pour visiteurs, papeterie, etc.

**POUR ÉCOLES :** — Tous les livres en usage dans les écoles catholiques, aussi : Cartes géographiques, 200 de la série F. A. M. G. ; ces cartes sont *parlantes* d'un côté et *muettes* de l'autre ; tableaux noirs, vernis et brosses à tableaux, craie, globes terrestres, codes, buvard, crayons, papier et enveloppes, porte-plumes, plumes, papier foolscap, mucilage, encre, cahiers, ardoises, images, étuis, boîtes à clef, gommes à effacer, boîtes à dessin, règles, etc., etc.

Demandez nos listes de prix ! — Attention spéciale aux commandes reçues par la malle !

Demandez le Journal d'Appel par J.-N. Miller, le seul approuvé par le Département de Instruction publique.

Cloches pour écoles, depuis 75 lbs à 250 lbs, prix 12 cts la lb., monture comprise.

Prix spéciaux pour des commandes considérables !

Propriétaires du *Nouveau Cours de Calligraphie canadienne* en 9 cahiers français et anglais, une méthode pratique pour apprendre à bien écrire, le système d'écriture recommandé par les banques et maisons de commerce.

**Ed. Marcotte.**—Imprimeur-Relieur et Papetier, 82, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Impressions de toutes sortes, tels que livres, circulaires, en-têtes de comptes et de lettres, factums, catalogues, cartes d'affaires, programmes, menus, brochures et journaux illustrés.

**Reliure :** livres de comptes de toutes sortes, reliure de bibliothèque à des conditions faciles, cartes montées sur toile et vernies. Recherché pour éditions.

La Maison Marcotte relie *L'Enseignement Primaire* pour un grand nombre de municipalités.



# LE DRAPEAU NATIONAL

DES

## Canadiens français

UN CHOIX LEGITIME ET POPULAIRE

Publié par LE COMITE DE QUEBEC, 1904

Un vol. in-8° de plus de 300 pages. La couverture est ornée d'une riche vignette du drapeau en couleurs. Prix : seulement 25c. l'unité (33c. par la poste), \$2.40 la douzaine et \$15.00 le cent. En vente chez tous les libraires, et chez M. WILFRID BUSSIÈRE, École normale Laval, Québec, représentant le Comité de Québec.

### SOMMAIRE

LETRE DU PRÉSIDENT À MGR BÉGIN ET RÉPONSE DE SA GRANDEUR.—  
PRÉFACE.

#### PREMIÈRE PARTIE

##### Notre drapeau national

CHAPITRE I.—Pourquoi un drapeau national? II.—Pourquoi Carillon?  
III.—Pourquoi pas le tricolore? IV.—Pourquoi la croix blanche? V.—Pour-  
quoi les feuilles d'érable? VI.—Pourquoi le Sacré-Cœur?

#### DEUXIÈME PARTIE

##### Pourquoi l'emblème du Sacré-Coeur?

CHAPITRE I.—Prédilection du Cœur de Jésus pour le peuple canadien-  
français. II.—Le culte du Sacré-Cœur, l'une de nos traditions nationales.  
III.—Nous voulons le règne social du Sacré-Cœur. IV.—Nécessité du règne  
social du Sacré-Cœur. V.—Bienfaits du règne social du Sacré-Cœur. VI.—  
Un désir formel de Notre-Seigneur. VII.—Faits historiques confirmant la  
réalité de ce désir. VIII.—L'examen du texte de la révélation montre tout  
le dessein du Sauveur. IX.—Comment la révélation de 1689 concerne les  
Canadiens français. X.—Opportunité de l'hommage national au Sacré-  
Cœur. XI.—Une lettre de Pie X.

## TROISIÈME PARTIE

### Objections et Réponses

1ère—A quoi bon un emblème religieux, et spécialement le Sacré-Cœur, sur le drapeau des Canadiens français. 2e—Est-il permis de représenter le Cœur de Jésus isolé et sans le reste du corps? 3e—Apposer le Sacré-Cœur sur le drapeau national, ce serait l'exposer à des usages peu dignes, même à des insultes et à des profanations. 4e—De quel œil le Saint-Siège voit-il les efforts que fait un peuple pour mettre l'emblème du Sacré-Cœur sur son drapeau national? 5e—Mettre ou non l'emblème du Sacré-Cœur sur le drapeau national, c'est une question qui doit être laissée au jugement de Nos Seigneurs les Évêques. 6e—Un drapeau canadien-français, surtout s'il porte le Sacré-Cœur, offenserait les Anglais. 7e—Les Canadiens français possède déjà un drapeau national, le tricolore. Pourquoi ne le garderaient-ils pas? 8e—Le temps n'est pas opportun: vous allez trop vite, il faut attendre pour arborer un drapeau national portant l'emblème du Sacré-Cœur. 9e—Un drapeau national orné de l'image du Sacré-Cœur servirait seulement à mettre la division parmi les Canadiens français. 10e—Le drapeau proposé est trop compliqué et difficile à confectionner. 11e—Un projet de drapeau national ne sera jamais adopté. 12e—En tout cas, il ne convient pas d'appeler le nouveau drapeau "Carillon-Sacré-Cœur."

## QUATRIÈME PARTIE

### Adhésions reçues (avant février 1904)

CHAPITRE I.—Évêques, prêtres et laïques: NN. SS. L.-N. Bégin, archevêque de Québec; Ad. Langevin, archevêque de Saint-Boniface; M.-J. Labrecque, évêque de Chicoutimi; F. Cloutier, évêque des Trois-Rivières; Mgr L.-A. Pâquet, protonotaire apostolique et directeur du grand séminaire de Québec; Mgr G.-N. Ritchot, protonotaire apostolique, curé de Saint-Norbert, Man.; l'abbé G. Miville, supérieur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière; l'abbé G. Dugas, ancien missionnaire et l'abbé J.-E. Dugas, curé de Sainte-Anne-des-Plaines; l'abbé J.-E. Allard, Turner Falls, Mass.; l'abbé J.-G. Bouillon, curé de Sainte-Anne-des-Chênes, Man.; l'abbé D. Gosselin, curé de Charlesbourg; l'abbé F.-H. Burque, curé de Fort Kent, Me.; l'abbé J.-A. Archambault, curé de Johnsbury, Vt.; l'abbé E. Grenier, curé de St-Grégoire; les abbés J.-D. Fillion et J.-N. Jutras, Saint-Jean-Baptiste, Man.; les Révérends Pères Jésuites, rédacteurs du *Messenger Canadien du Sacré-Cœur*; le R. P. E. Piché, de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul, Paris; le R. P. E. Ducharme, principal des Clercs de Saint-Viateur; le R. P. Beaudry, C. S. V., supérieur du Collège Joliette; le R. P. Creschmen, eudiste; les Révérends Pères Oblats de Duluth, Min.; les Révérends Pères Rédemptoristes de Sainte-Anne-de-Beaupré; le R. P. A. Hamon, S. J., de Paris; l'honorable Némèse Garneau, conseiller législatif; M. le juge Prud'homme, Man.; M. Ernest Cyr, ancien député à la législature Manitoibaine; M. le chevalier J.-A. Prendergast; M. C.-J. Magnan; M. Philippe Masson, journaliste; etc.

CHAPITRE II.—Les Séminaires, Collèges et Académies.

CHAPITRE III.—Le Congrès de la Jeunesse. Liste des membres.

CHAPITRE IV.—Paroisses, Sociétés Saint-Jean-Baptiste et diverses associations.

Sociétés St-Jean-Baptiste de St-Sauveur de Québec; de la division nord de Montréal; de Roberval, Lac St-Jean et de Charlesbourg; plusieurs autres paroisses de la province de Québec; Société St-Jean-Baptiste de St-Boniface, Man. Aussi au Manitoba, les paroisses de St-Jean-Baptiste de Ste-Anne, de St-Joachim de la Broquerie, de St-Laurent, etc.; Société St-Jean-Baptiste de Beaumont, Alberta, T. N.-O.; paroisse de Ste Anne-des-Chênes, Man.; la Société St-Jean-Baptiste de Dawson, Yukon; la paroisse canadienne de Lowell, Mass. et celle de Keeseville, N.Y. Les zouaves pontificaux des Trois-Rivières; Association catholique de B. M. de Saint-Boniface; Les membres de la C. M. B. A., de l'Alliance Nationale et des Forestiers catholiques de Saint-Jean-Baptiste, Man; Les Forestiers catholiques de Cedar Hall; L'Association catholique de Lowell, Mass.; l'Association catholique de bienfaisance mutuelle de Saint-Henri, Montréal; Le Cercle Crémazie, Québec.

CHAPITRE V.—Journaux et revues (du Canada et de l'étranger).

## CINQUIÈME PARTIE

### Le drapeau est arboré

CHAPITRE I.—Dans la province de Québec.

A Québec, à Charlesbourg, à Montréal, à Rigaud, à St-Polycarpe, (Vaudreuil). Au séminaire de Ste-Thérèse. Au séminaire de St-Hyacinthe. Au collège commercial de Saint-Césaire. Au collège de Joliette. Au collég. de Notre-Dame-des-Neiges. A Ste-Justine de Newton.

Aux Trois-Rivières, à Maskinongé, à St-Paulin, à St-Narcisse, à Batiscan et à Ste-Geneviève, à Ste-Anne-de-Beaupré, à Montmagny, à l'Islet, à Rimouski, à Ste-Anne-de-Restigouche, à St-Pierre-du-Lac, à Cedar Hall, à Humqui, à St-Moïse, à St-Octave de Métis, Métapédiac, à Fall-River, à Missisquoi, à Chicoutimi, à St-Fulgence et à Roberval. Aussi à Roxton-Falls, à Ste-Pudentienne, à Granby, à Waterloo, à West Shefford, à St-Valentin (comté de Shefford), à Chateauguay, à St-Joseph-de-Sorel, à St-Antienne, etc.

CHAPITRE II.—Dans la province d'Ontario.

A Matawa, à Garden River, à Ste-Anne-de-Prescott, au Portage-du-Rat.

CHAPITRE III.—Dans la province du Manitoba.

A St-Boniface, à Winnipeg, à Notre-Dame-de-Lourdes, à St-Jean-Baptiste, à Ste-Elizabeth, à St-Pierre, à St-Malo, à Ste-Anne, à St-Joachim de la Broquerie, à St-Laurent, à Brandon, à Letellier, etc.

CHAPITRE IV.—Dans le Saskatchewan et au Yukon.

A Prince-Albert, à St-Isidore-de-Bellevue, à Dawson.

CHAPITRE V.—Dans les centres canadiens des États-Unis.

A Cartierville, R. I., à Oakwood, N. D., à Fitchburg, Mass., au Sault-Ste-Marie, Mich., à Lowell, à Chicago, à Duluth, à St-Johnsbury, Vt., à Keeseville, N. Y., à Fall-River, paroisse St-Roch, etc.

## APPENDICE

A.—Précis de la bataille de Carillon. B.—Notes historiques sur le drapeau de Carillon. Le drapeau de Carillon, par Octave Crémazie. C.—Lettre pastorale de Mgr L.-N. Bégin proclamant l'Encyclique *Annum Sacrum*, de S. S. Léon XIII sur la consécration du genre humain au sacré Cœur de Jésus. D.—Le Canada et le Sacré-Cœur. Mon drapeau. Le chant du drapeau, (poésies).

## EN VENTE

Chez tous les libraires, et chez M. WILFRID BUSSIÈRE,  
École normale Laval, Québec.

1. Le Drapeau national des Canadiens français.—Un choix légitime et populaire. In-8° broché de 312 pages.

L'unité . . . . .	\$ 0.25
(par la poste 33 cts)	
La douzaine . . . . .	2.40
Le cent . . . . .	15.00

N. B.—Une remise libérale sera faite en faveur des maisons d'éducation pour toute commande atteignant 100 exemplaires. S'adresser à M. WILFRID BUSSIÈRE, représentant du comité de Québec.

2. Cartes postales privées, avec vignette du drapeau en couleurs; Cartes de luxe pour être mises sous enveloppe, format 4x5, avec même vignette.

L'unité . . . . .	\$ 0.01	Le mille . . . . .	\$ 6.00
Les 20 . . . . .	0.15	Les cinq mille . . . . .	27.00
Le cent . . . . .	0.75		

3. Jolis écussons du drapeau (en couleurs), pour servir d'en-têtes aux lettres ou de cachets aux enveloppes.

Les cinq, 1c.; le cent, 15 cts; le mille, \$1.00.

### Drapeaux en étamine

#### SYNDICAT DE QUEBEC

225, rue Saint-Joseph

6 pieds . . . . .	\$ 4.00
9 " . . . . .	7.00
12 " . . . . .	10.00
15 " . . . . .	13.00

#### Maison R. Beullac, Montréal

1620, rue Notre-Dame

6 pieds . . . . .	\$ 4.00
9 " . . . . .	7.00
12 " . . . . .	10.00
15 " . . . . .	14.00
18 " . . . . .	19.00

*N. B.—Les drapeaux en vente dans ces deux maisons ont été fabriqués en Europe.*

#### Maison Cadieux & Derome, Montréal

1666, rue Notre-Dame

6 pieds . . . . .	\$3.75
9 " . . . . .	6.75
12 " . . . . .	9.50
15 " . . . . .	13.50
18 " . . . . .	17.50

Aussi petits drapeaux imprimés sur coton:

12 pouces à 10c. ou \$1.00 la doz.	
26 " à 25c. " 2.50 "	

#### Maison Dupuis Frères, Montréal

rue Sainte-Catherine

Cette maison tient l'assortiment de drapeaux suivant :

1° Mêmes dimensions et même facture qu'à la Maison R. Beullac, aux mêmes prix.

2° Petits drapeaux imprimés sur coton, de six grandeurs différentes. Le plus grand mesure 36 pouces.

Prix suivant les dimensions.

La douzaine: \$2.45, \$1.90, \$1.40, \$1.00,  
45 cts et 25 cts.

*N.B.—Frais d'expédition à la charge des souscripteurs.—Prière d'envoyer le prix d'achat par mandat-poste.*